



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/477
5 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE LA RÉOLUTION 1143 (1997)

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 1143 (1997) du 4 décembre 1997, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre, avant la fin de la période de 180 jours, sur la base des observations faites par le personnel des Nations Unies en Iraq et des consultations menées avec le Gouvernement iraquien, un rapport lui indiquant si l'Iraq avait distribué équitablement les médicaments, les fournitures médicales, les denrées alimentaires ainsi que les produits et fournitures de première nécessité destinés à la population civile qui sont financés conformément à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du 14 avril 1995, en y incluant toute observation qu'il jugerait utile de faire quant à la mesure dans laquelle le niveau des recettes permet de répondre aux besoins humanitaires de l'Iraq, ainsi qu'à la capacité de l'Iraq d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 1 de la résolution 986 (1995). Le rapport que je devais soumettre au Conseil en application du paragraphe 4 de la résolution 1143 (1997) 90 jours avant l'entrée en vigueur du paragraphe 1 de cette résolution a été présenté le 4 mars 1998 (S/1998/194 et Corr.1).

2. Le présent rapport contient des informations, pour la période qui va jusqu'au 15 mai 1998, concernant la distribution de fournitures humanitaires sur l'ensemble du territoire iraquien, y compris la mise en oeuvre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies dans les trois gouvernorats du nord (Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh). La livraison et la distribution des fournitures en vertu des résolutions 986 (1995), 1111 (1997) et 1143 (1997) (respectivement au titre des phases I, II et III) se poursuivent; on trouvera ici les faits nouveaux survenus dans la mise en oeuvre du programme depuis mon précédent rapport, ainsi qu'une évaluation des effets du programme dans son ensemble. En application du paragraphe 5 de la résolution 1153 (1998), le Gouvernement iraquien a soumis un plan de distribution élargi le 27 mai 1998. Je l'ai approuvé le 29 mai 1998, et une nouvelle période de 180 jours a commencé le 30 mai 1998 à 0 h 1 (heure d'hiver de New York).

II. VENTE DE PÉTROLE ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

3. Les dernières recettes des ventes de pétrole effectuées en vertu de la résolution 986 (1995) ont été déposées le 27 juin 1997 au compte Iraq ouvert par l'ONU. Au total, 125 lettres de crédit, représentant 2 149 806 396 dollars de recettes pétrolières, ont été traitées au titre de la phase I.

4. Les dernières recettes des ventes de pétrole effectuées en vertu de la résolution 1111 (1997) ont été déposées le 2 janvier 1998 au compte Iraq ouvert par l'ONU. Au total, 128 lettres de crédit, représentant 2 124 569 788 dollars de recettes pétrolières, ont été traitées au titre de la phase II.

5. Entre le 15 janvier et le 15 mai 1998, 180 lettres de crédit ont été confirmées par la Banque nationale de Paris en application de la résolution 1143 (1997). Le produit de ces ventes de pétrole, qui devrait représenter environ 2 milliards 117 millions de dollars, sera fonction des cours du brut sur le marché. Au 15 mai 1998, 1 298 196 628 dollars de recettes provenant des ventes de pétrole au titre de la phase III avaient été déposés au compte Iraq ouvert par l'ONU.

6. Au cours de la phase III, les exportations de pétrole iraquien se sont déroulées sans heurts, et une excellente coopération s'est instaurée entre les superviseurs de l'ONU, les inspecteurs indépendants de la Saybolt, l'Organisme iraquien d'État pour la commercialisation du pétrole, et les acheteurs de pétrole des différents pays. Les ventes de pétrole par l'Iraq ayant tardé à reprendre et les prix ayant fortement baissé, le Conseil de sécurité, préoccupé par la moins-value de 400 millions de dollars prévue par rapport à l'objectif de 1 milliard 70 millions de dollars de recettes pendant les 90 premiers jours d'application de la résolution 1143 (1997) et les conséquences humanitaires, a décidé dans sa résolution 1158 (1998) du 25 mars 1998 de permettre l'importation de pétrole provenant de l'Iraq, à concurrence d'un volume d'importations tel que les recettes correspondantes ne dépassent pas un total de 1,4 milliard de dollars des États-Unis au cours de la deuxième période de 90 jours de la phase III.

7. Les superviseurs ont examiné pendant la phase III 53 contrats au total concernant des acheteurs des 18 pays suivants : Algérie (1), Autriche (2), Bulgarie (1), Chine (2), Espagne (4), États-Unis d'Amérique (3), Fédération de Russie (18), France (4), Inde (2), Indonésie (1), Italie (3), Maroc (1), Pays-Bas (1), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (4), Slovaquie (1), Suisse (1), Turquie (3), et Ukraine (1). Sur ce nombre, 52 contrats ont été approuvés, et un contrat annulé par l'Organisme iraquien d'État pour la commercialisation du pétrole parce que l'acheteur n'avait pas pu présenter toutes les pièces nécessaires. La quantité totale des exportations de pétrole approuvées en vertu desdits contrats est d'environ 184,1 millions de barils en 180 jours, ce qui est la quantité la plus importante au titre du programme fixé par la résolution 986 (1995). Tous les contrats présentés faisaient appel aux mécanismes de fixation des prix approuvés par le Comité sur recommandation des superviseurs.

8. Au cours de la première période de 90 jours ont été effectués 48 chargements représentant au total 53,6 millions de barils d'une valeur de

/...

645 millions de dollars. Au cours de la deuxième période de 90 jours ont été effectués 80 chargements, représentant au total 99,2 millions de barils, d'une valeur estimative de 1 milliard 140 millions de dollars. Il reste (au 15 mai 1998) à effectuer 27 chargements pour le deuxième trimestre. Les superviseurs ont examiné et confirmé les lettres de crédit correspondant à chacun des chargements à mesure que les conditions des contrats approuvés étaient remplies et après consultations avec les parties en cause. La part des chargements effectués à Ceyhan (Turquie) a été d'environ 57 %. Aux prix actuels, le montant estimatif total des recettes de l'ensemble de la période correspondant à la phase III s'élève à environ 2,15 milliards de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc).

9. Les superviseurs ont continué à conseiller le Comité créé par la résolution 661 (1990) sur les mécanismes de fixation des prix, l'approbation des contrats et les modifications à y apporter, la gestion du montant de 1 milliard 70 millions de dollars (y compris les redevances pour l'oléoduc) fixé comme objectif de recettes pour la période de 90 jours, et d'autres questions ayant trait aux exportations et au contrôle, au titre des résolutions 986 (1995), 1143 (1997) et 1158 (1998).

10. Les superviseurs et les inspecteurs de la Saybolt chargés de surveiller le chargement et le transfert du pétrole ont collaboré étroitement pour assurer un contrôle effectif non seulement des enlèvements de pétrole, mais aussi des installations pétrolières en cause. Les superviseurs ont accompagné en Iraq en mars 1998 le groupe d'experts constitué en application du paragraphe 12 de la résolution 1153 (1998) pour déterminer, en consultation avec le Gouvernement iraquien, si l'Iraq est en mesure d'exporter des quantités de pétrole et de produits pétroliers suffisantes pour que les recettes correspondantes atteignent le montant visé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998), soit 5 milliards 256 millions de dollars.

11. Conformément au paragraphe 2 des procédures du Comité du Conseil de sécurité (S/1996/636 et Corr.1 et 2), 45 pays ont désignés 268 acheteurs nationaux de pétrole habilités à communiquer directement avec les superviseurs.

12. En application du paragraphe 14 des procédures du Comité, les superviseurs ont continué à adresser au Comité, une fois par semaine, un rapport sur les contrats de vente de pétrole en provenance d'Iraq qu'ils avaient examinés, en indiquant notamment la quantité cumulée et la valeur approximative du pétrole dont l'exportation a été autorisée. Le nombre des rapports soumis au Comité jusqu'à présent s'établit à 73.

III. ACHAT DE FOURNITURES HUMANITAIRES ET CONFIRMATION DE LEUR ARRIVÉE

13. Au cours de la phase III, on a vu s'accélérer notablement le rythme des approbations, des livraisons et des confirmations aux frontières, grâce à l'expérience des procédures du programme défini dans la résolution 986 (1995) acquise par toutes les parties et aux mesures prises par le Bureau du Programme Iraq conformément aux directives du Secrétaire général (S/1998/90, par. 53 à 56). D'autres améliorations résultent des décisions prises par le Conseil de sécurité relativement à ses propres méthodes de travail. Comme cela avait été

/...

le cas au cours des phases I et II, les contrats concernant l'achat de vivres en gros ont été présentés et traités en premier, selon les procédures du Comité et la demande du Gouvernement iraquien tendant à ce que les demandes d'approbation soient traitées dans l'ordre où elles sont reçues par le Secrétariat. De ce fait, les fonds disponibles se sont trouvés épuisés dès le début de la phase III par de gros contrats portant sur des vivres, et des contrats visant des fournitures médicales, en particulier, n'ont pas pu être financés avant la dernière partie de cette phase. Ce problème a été aggravé encore par le manque de fonds causé initialement par le retard apporté à la vente de pétrole, puis par la forte chute des prix mondiaux du pétrole survenue au cours de cette phase, en sorte que des contrats approuvés pour la phase III par le Comité n'ont pas pu être honorés avant que le compte Iraq ouvert par l'ONU ait reçu des fonds. Il est arrivé parfois durant cette phase que le Gouvernement iraquien demande à titre spécial que des fonds soient alloués en priorité pour un contrat particulier; ces demandes ont toutes reçu une suite favorable.

14. On trouvera l'état au 15 mai 1998 des demandes de la phase III à l'annexe I. En valeur en dollars, le pourcentage des demandes approuvées par le Comité pour cette phase est toujours de 95 % environ de l'ensemble des demandes qui lui sont présentées.

15. Comme il avait été annoncé le 9 mars 1998, les recettes pétrolières disponibles pour l'achat de fournitures humanitaires au titre des phases I et II ont été épuisées; ces phases sont donc considérées comme achevées. On trouvera également à l'annexe I les chiffres correspondant à l'état des demandes pour ces phases au 15 mai 1998*.

16. Les inspecteurs indépendants de l'ONU (Lloyd's Register) ont continué à contrôler l'arrivée des fournitures humanitaires en Iraq. Durant les 180 derniers jours, ils ont reçu des articles, approuvés au titre des trois phases, relevant de tous les secteurs du plan de distribution. L'amélioration des systèmes informatiques de Lloyd's Register a permis de notifier l'arrivée des marchandises par envoi quotidien de données des quatre points d'entrée en Iraq au Siège de l'ONU à New York. Le type et le volume des marchandises inspectées sont très divers selon les sites. À l'heure actuelle, Trebil fonctionne à peu de chose près au maximum de sa capacité, tandis qu'Al-Walid, qui est situé le plus près de Trebil, pourrait recevoir un volume largement supérieur de fournitures humanitaires dont l'arrivée est à confirmer. On s'efforcera par tous les moyens, en consultation avec le Gouvernement iraquien et avec les organismes et programmes des Nations Unies, de rétablir l'équilibre entre les volumes de marchandises traitées, afin d'éviter des retards inutiles.

IV. COMPTE IRAQ OUVERT PAR L'ONU

17. Dans sa résolution 1143 (1997), le Conseil de sécurité a autorisé le Gouvernement iraquien à exporter du pétrole et des produits pétroliers pendant

* Au 15 mai 1998, les données ne rendent pas tout à fait compte du volume des demandes traitées au cours de la phase III. Pour des raisons techniques, un grand nombre de contrats ont été présentés au Comité pendant la semaine du 18 mai 1998, et la plupart ont par la suite été approuvés.

une nouvelle période de 180 jours commençant le 5 décembre 1997. Au 15 mai 1998, sur les 2 millions de dollars autorisés aux termes de ladite résolution, 1 298 200 000 dollars avaient été déposés sur le compte au titre de la phase III, ce qui portait le total des recettes des ventes de pétrole depuis le début du programme découlant de la résolution 986 (1995) à 5 572 600 000 dollars.

18. Les fonds reçus à ce jour et les dépenses correspondantes se répartissent comme suit :

a) Un montant de 2 774 200 000 dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). De plus, les intérêts accumulés atteignent 58,5 millions de dollars, et un montant de 224,9 millions de dollars représente les achats de fournitures en gros effectués par le Gouvernement iraquien pour les trois gouvernorats du nord, dont la distribution a été assurée dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies. Conformément à la résolution 986 (1995), 864 lettres de crédit, représentant environ 1 247 595 359 dollars, avaient été approuvées ou émises au 15 mai 1998 pour les fournitures humanitaires au titre de la phase I. Au 15 mai 1998 également, 1 619 versements aux fournisseurs avaient été effectués pour la livraison de fournitures humanitaires selon les termes de leurs lettres de crédit, pour une valeur totale de 1 136 527 071 dollars. En vertu de la résolution 1111 (1997) du 4 juin 1997, 482 lettres de crédit d'un montant total de 1 158 371 822 dollars avaient été approuvées ou émises pour la phase II. Au 15 mai 1998, 628 versements aux fournisseurs avaient été effectués pour la livraison de fournitures humanitaires selon les termes de leurs lettres de crédit, pour une valeur totale de 766 133 952 dollars. En vertu de la résolution 1143 (1997), 90 lettres de crédit avaient été approuvées ou émises pour la phase III. Au 15 mai 1998, 15 versements aux fournisseurs avaient été effectués pour la livraison de fournitures humanitaires selon les termes de leurs lettres de crédit, pour une valeur totale de 52 745 613 dollars;

b) Un montant de 679,5 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq dans le cadre du Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses afférentes à l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité du Conseil de sécurité se sont élevées à 420,4 millions de dollars;

c) Un montant de 1 671 600 000 dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution. Au 15 mai 1998, un montant de 67,8 millions de dollars avait été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation et 1 210 800 000 dollars aux première et deuxième séries de versements dus au titre des réclamations des catégories A et C;

d) Un montant de 115,8 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 80,6 millions de dollars;

/...

e) Un montant de 39,3 millions de dollars a été affecté à la Commission spéciale des Nations Unies au titre de ses dépenses de fonctionnement, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses de la Commission spéciale se sont élevées à 31,9 millions de dollars;

f) Un montant de 241,9 millions de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution et aux procédures adoptées par le Comité du Conseil de sécurité. Sur ce montant, 241,4 millions de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 52,3 millions de dollars a été viré directement au compte-séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) du 15 août 1991 et 712 (1991) du 19 septembre 1991 aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992) du 2 octobre 1992, comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995).

19. Les intérêts mentionnés ci-dessus à l'alinéa a) du paragraphe 18 ont servi à l'Iraq à acheter des fournitures humanitaires supplémentaires, conformément aux procédures mises en place en vertu de la résolution 986 (1995). Au 15 mai 1998, 58,4 millions avaient déjà été affectés à l'achat de fournitures supplémentaires.

V. APPROBATION, ARRIVÉE ET DISTRIBUTION DES FOURNITURES HUMANITAIRES

20. Pour les phases I à III, les montants affectés au secteur produits alimentaires et nutrition ont totalisé 2,7 milliards de dollars. Le mécanisme de distribution des vivres n'a pas varié au cours des phases I à III. Au 15 mai 1998, le volume cumulé des vivres et articles connexes parvenus dans le pays s'établissait à 5 458 391 tonnes, soit 68,8 % du volume total des contrats approuvés. Pour la phase I, le volume parvenu à destination était de 2 764 907 tonnes, soit 98,83 % du volume correspondant aux contrats approuvés (2 797 650 tonnes). La procédure suit son cours pour les quatre derniers contrats de la phase I, le Ministère du commerce a fixé une nouvelle date d'arrivée des fournitures et compte les recevoir en septembre 1998. Pour la phase II, le volume parvenu à destination est de 2 271 133 tonnes, soit 85,97 % du volume correspondant aux contrats approuvés (2 641 775 tonnes). Pour la phase III, le volume parvenu à destination est de 419 674 tonnes, soit 16,89 % du volume correspondant aux contrats approuvés (2 484 620 tonnes). Les marchandises de la phase III ont commencé à arriver en mars 1998. Pendant les événements de février, on a accéléré la distribution de la ration de mars, et au 26 février 1998, tous les agents de distribution avaient reçu les marchandises.

21. Au 15 mai 1998, 76 % des médicaments et des fournitures médicales de la phase I étaient arrivés dans le pays, et 25 % de ceux de la phase II (le montant alloué étant de 210 millions de dollars pour chacune de ces phases). S'agissant de la phase III, la valeur totale des contrats approuvés est de 72 588 379 dollars, soit 36,29 % des 200 millions de dollars alloués. Le rythme concret de livraison n'ayant pas changé, les livraisons (qui atteignaient 42 % au dernier rapport sur la période de 180 jours) sont passées à 76 % à l'heure actuelle. Le délai moyen de livraison est d'environ huit mois pour les contrats

/...

signés entre janvier et mars 1997. Mais le délai pour les marchandises correspondant aux contrats de la phase II n'était plus que de 3 mois et demi pour les fournitures reçues entre janvier et mars 1998, réduction sensible qui est due aux procédures d'approbation accélérée et à la fixation de délais maximum spécifiés dans les arrangements contractuels.

22. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, 24 millions de dollars ont été alloués au titre de la phase I pour les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, et 24,17 millions de dollars au titre des phases II et III. Au 15 mai 1998, les marchandises arrivées dans le pays représentaient en valeur 22 850 726 dollars, soit 31,6 % du montant total alloué au titre des trois phases. Au titre de la phase I, le Comité du Conseil de sécurité avait approuvé des contrats d'un montant total de 22 894 235 dollars. Au titre des phases II et III, les contrats approuvés représentaient respectivement 20 169 792 dollars et 16 100 517 dollars. Les livraisons au titre de la phase I ont atteint une valeur de 19 413 084, soit 81 % du montant alloué, et au titre de la phase II 3 437 642 dollars, soit 14,2 % seulement du montant alloué. On compte que la majeure partie des fournitures commandées au titre des phases I et II seront livrées avant la fin de 1998. Aucune livraison au titre de la phase III n'était parvenue dans le pays au 15 mai 1998.

23. Le montant alloué au secteur de l'électricité pour la phase I était de 36 millions de dollars : le Comité du Conseil de sécurité a approuvé des contrats d'une valeur de 36,2 millions de dollars et bloqué 12 demandes d'une valeur de 4,3 millions de dollars. Sur les commandes approuvées, des matériels d'une valeur de 15,9 millions de dollars ont été reçus dans le pays. Tous les articles destinés aux quatre centrales thermiques ont été distribués. Les câbles de réseau et les transformateurs de distribution sont arrivés et ont été répartis entre les quatre centrales de l'Office général de distribution d'électricité (situées respectivement à Bagdad, dans le centre, le nord et le sud du pays). Selon le Ministère de l'industrie, le reste du matériel acheté au titre de la phase I doit arriver au cours du mois de septembre 1998. Un autre montant de 36 millions de dollars a été alloué à ce secteur pour la phase II, et le Comité du Conseil de sécurité a approuvé pour cette phase 28 demandes d'une valeur de 43,3 millions de dollars (sur des demandes soumises d'une valeur totale de 44,9 millions de dollars). Aucune demande au titre de la phase II n'a été bloquée. Des marchandises d'une valeur de 1,1 million de dollars sont arrivées dans le pays au titre de cette phase. Pour la phase III un nouveau montant de 35,5 millions de dollars a été alloué à ce secteur. Au 15 mai 1998, des demandes d'une valeur de 24,5 millions de dollars avaient été présentées au Comité, et ce dernier avait approuvé des contrats d'une valeur de 13,6 millions de dollars. Six demandes (6,3 millions de dollars) sont sur le point d'être approuvées. Trois demandes (4,6 millions de dollars) ont été mises en attente, et neuf (7,2 millions de dollars) sont en cours d'examen. Au 15 mai 1998, aucune marchandise n'était encore parvenue dans le pays au titre de la phase III. La plupart des articles commandés au titre des phases I et II devraient arriver au cours de l'année 1998. Les programmes utilisant ces fournitures ont démarré dans les centrales électriques et sur le réseau de distribution.

24. Le montant total alloué au secteur agricole pour les phases I à III s'établit à 144,15 millions de dollars. Le rythme des présentations et

/...

approbations de demandes concernant ce secteur s'est fortement accéléré par rapport à la phase II. Au titre des trois phases, des contrats d'une valeur totale de 64,6 millions de dollars ont été présentés au Comité du Conseil de sécurité : les contrats approuvés représentent 83 % de ce montant. Les demandes présentées au titre de la phase I ont dépassé le montant alloué, des contrats supplémentaires étant soumis en remplacement de ceux qui avaient été bloqués. Pour la phase II, la mise en concurrence des fournisseurs a permis d'abaisser de 30 % le prix d'achat des fournitures zoosanitaires. Le montant ainsi économisé (700 000 dollars environ) a permis d'acheter avec l'approbation du Comité 76 tracteurs supplémentaires et d'autres fournitures zoosanitaires. Les livraisons de la phase I sont presque achevées. Les premières livraisons de la phase II sont parvenues à destination, et les 47 % restants des fournitures devraient être livrés dans les prochains mois. Les fournitures de la phase III, faisant l'objet de contrats présentés au Comité du Conseil de sécurité entre février et avril 1998, ne sont pas encore arrivées, mais les contrats approuvés représentent 56 % du montant alloué. Des fournitures correspondant à plus de 79 % des livraisons de la phase I ont été distribuées dans les gouvernorats; 22 % en ont été remises aux utilisateurs finals et sont utilisées.

25. Dans le secteur de l'éducation, 12 millions de dollars ont été alloués pour chacune des trois phases dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Au 15 mai 1998, les fournitures parvenues en Iraq représentaient en valeur 9 366 329 dollars, soit 26 % du montant approuvé pour les trois phases. Les contrats approuvés par le Comité du Conseil de sécurité au titre de la phase I atteignaient 10 950 428 dollars, au titre des phases II et III respectivement 10 682 424 dollars et 7 552 569 dollars. Les fournitures livrées jusqu'à présent au Ministère de l'éducation au titre de la phase I (5 735 454 dollars en valeur) représentent 47,8 % de celles qui ont été approuvées au titre de cette phase. Il convient de noter que certaines demandes de la phase I ont été mises en attente pendant de longues périodes et que des difficultés analogues ont surgi au cours de la phase II. Les fournitures livrées au titre de la phase II représentent 30,3 % du montant alloué, soit 3 630 875 dollars. Il est prévu que la majeure partie des articles commandés au titre des phases I et II arriveront avant la fin de l'année 1998. Le Comité a approuvé la plus grande partie des demandes de la phase III, mais la non-disponibilité des fonds n'a pas permis d'y donner suite. Il n'y a pas encore eu de livraisons des fournitures commandées au titre de la phase III.

Approbation, arrivée et distribution des fournitures humanitaires dans les gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh

26. Les denrées achetées par le Gouvernement iraquien pour les trois gouvernorats septentrionaux de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh ont continué d'arriver aux deux entrepôts de transit gérés par le Programme alimentaire mondial (PAM) à Mossoul et Kirkouk. Le PAM a indiqué qu'au 15 mai 1998, 622 359 tonnes en tout étaient arrivées, ce qui représente un total de 97 % des besoins. En ce qui concerne les légumineuses, la moitié seulement des quantités requises a été reçue pour les gouvernorats du nord en raison d'arrivages tardifs dans le pays, et certains districts attendent depuis février 1998 des denrées qui auraient dû arriver à ce moment-là.

/...

27. Les premiers arrivages de compléments alimentaires achetés par le PAM à l'aide de fonds alloués à la nutrition ont commencé en janvier 1998. Pour les phases I à III, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont reçu un total de 20 millions de dollars à affecter à la nutrition, en particulier pour certains groupes de population des gouvernorats septentrionaux tels que les enfants âgés de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition, les personnes hospitalisées ou vivant dans des centres d'accueil et les personnes déplacées. Au 15 mai 1998, un total cumulatif de 5 835 tonnes était arrivé au titre de la phase I, 11 176 tonnes au titre de la phase II et 2 305 tonnes au titre de la phase III. L'arrivée de ces denrées en janvier 1998 devait coïncider avec l'épuisement des stocks déjà achetés par le PAM à l'intention des groupes les plus vulnérables. Les bénéficiaires du programme de nutrition sont au nombre d'environ 225 000, et les besoins se chiffrent à 1 750 tonnes par mois. En moyenne, 1 589 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées à 261 444 bénéficiaires chaque mois. Le nombre de personnes prises en charge fluctue en fonction du nombre des nouveaux bénéficiaires du programme et du nombre de bénéficiaires qui cessent d'y avoir droit.

28. Dans le cadre de la phase I du plan de distribution, 28,8 millions de dollars ont été alloués aux médicaments et fournitures médicales pour les trois gouvernorats du nord. Au 15 mai 1998, des médicaments et des fournitures médicales d'une valeur de 16 540 000 dollars avaient été livrées à ces trois gouvernorats, ce qui représente 57,43 % des fonds alloués à ce titre dans le cadre de la phase I. Dans le cadre de la phase II, sur les 29 millions de dollars qui étaient alloués, des articles d'une valeur de quelque 323 746 dollars, soit 1,1 % des fonds alloués, ont été reçus dans les trois gouvernorats du nord. Le matériel médical reçu dans le cadre de la phase I représente une valeur de 8 769 235 dollars, soit 84,3 % des fonds alloués à ce titre. Environ 69,73 % du matériel médical reçu ont été distribués et, en fonction des besoins, installés, par les experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ont également assuré la formation nécessaire. Pour l'enseignement des méthodes de contrôle de la qualité de l'eau et l'enseignement infirmier, 3 % et 6 %, respectivement, des fournitures prévues ont été reçues. Étant donné les délais de livraison, on s'attend à une accélération du rythme des arrivages. Une moyenne de 91 installations sanitaires par semaine ont fait l'objet de contrôles réguliers destinés à vérifier l'utilisation des fournitures et à apporter un appui au personnel chargé de la distribution de médicaments, composé le plus souvent d'assistants médicaux dépourvus d'expérience dans la gestion des médicaments. Un programme de formation à l'intention de 630 personnes a été mis en train pour les trois gouvernorats.

29. En ce qui concerne l'enseignement infirmier, l'OMS a détaché un expert infirmier et, après une analyse de la situation, a organisé une série d'ateliers portant sur la forme et la teneur d'une formation infirmière. Les supports pédagogiques appropriés ont été identifiés et sont en cours d'impression. Certains autres supports de formation et d'apprentissage sont en train d'être achetés. Un plan de remise en état de trois des six écoles infirmières est en voie d'achèvement et sera bientôt mis en chantier. En ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau, l'OMS a détaché un ingénieur sanitaire chargé de définir une méthode à long terme d'élaboration d'un système de contrôle de la qualité. L'OMS a élaboré un programme de formation aux méthodes et procédures

/...

de contrôle bactériologique et chimique de l'eau, et une partie du matériel commandé à ce titre dans le cadre de la phase II est arrivé, dont trois véhicules qui faciliteront la logistique. Des fonds ont été alloués dans le cadre de la prochaine phase pour améliorer la collecte d'échantillons d'eau et remettre en état les installations de laboratoire. Des expéditions hebdomadaires ont été effectuées à destination des trois gouvernorats du nord. Les denrées sont débloquées par l'entrepôt central à la demande de l'OMS. L'OMS et le personnel affecté à l'entrepôt procèdent actuellement à des contrôles de l'entreposage et de la distribution des fournitures reçues aux installations sanitaires.

30. Dans le cadre de la phase I, un montant de 20,2 millions de dollars a été affecté au secteur de l'eau et de l'assainissement dans les trois gouvernorats du nord. Au 15 mai 1998, tous les contrats, d'une valeur de 18 481 537 dollars, soumis au Comité du Conseil de sécurité ont été approuvés. Dans le cadre de la phase II, des demandes d'autorisation, correspondant à un montant de 18 946 618 dollars, ont été soumises et approuvées. Les demandes d'autorisation présentées dans le cadre de la phase III, correspondant à un montant de 14 205 653 dollars, ont toutes été approuvées. À ce jour, 53,06 % des fournitures commandées dans le cadre de la phase I sont arrivées et 38,29 % d'entre elles ont été distribuées. Sur le matériel commandé dans le cadre de la phase II, 4 % sont arrivés et 2,33 % ont été distribués. À ce jour, il n'y a pas eu d'arrivage au titre de la phase III.

31. La mise en oeuvre du programme relatif au secteur de l'électricité relève du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et l'agent d'exécution est le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Le PNUD et le Département ont pour tâche d'évaluer les besoins de ce secteur en coopération avec les autorités locales, d'acheter en priorité les pièces de rechange et le matériel destinés à ce secteur, d'aider les autorités locales responsables du secteur de l'électricité à mettre en oeuvre le projet, d'observer le processus de mise en oeuvre afin d'assurer une distribution équitable, et d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de la mise en oeuvre du projet ainsi que son impact. Dans le cadre de la phase I, des demandes d'autorisation correspondant à un montant de 20,6 millions de dollars sur une allocation totale de 23,27 millions de dollars (y compris un montant supplémentaire de 10,1 millions de dollars imputés sur les fonds destinés au fioul pour le chauffage), ont été approuvées par le Comité du Conseil de sécurité. Dans le cadre de la phase II, des demandes d'autorisation correspondant à un montant de 17,6 millions de dollars de matériel ont été approuvées. Des demandes d'autorisation correspondant à un montant de 24,6 millions de dollars ont été soumises et approuvées au titre de l'allocation de 26 millions de dollars prévue dans le cadre de la phase III. Des marchandises relevant de la phase I et correspondant à une valeur totale de 2,7 millions de dollars ont été livrées aux trois entrepôts gérés par le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales dans les trois gouvernorats du nord. Bien que certains équipements aient été déjà installés, les programmes d'entretien courant ont retardé l'installation complète. La plupart des articles restant à venir au titre de la phase I doivent en principe arriver d'ici septembre 1998, tandis que le matériel prévu au titre de la phase II doit arriver au cours du premier trimestre de 1999. Depuis avril 1998, une équipe spéciale mixte PNUD/Département des affaires économiques et sociales et Bureau

/...

du Programme Iraq, s'est réunie régulièrement pour examiner l'état d'avancement du projet relatif à ce secteur dans les trois gouvernorats du nord et en faire progresser la mise en oeuvre.

32. En ce qui concerne le secteur agricole, l'objectif des trois premières phases a été de fournir aux trois gouvernorats du nord les intrants essentiels les plus urgents, devant leur permettre de surmonter certains des problèmes majeurs qui font obstacle à la production intérieure de denrées alimentaires et de satisfaire les besoins essentiels des petits agriculteurs. Les premiers envois effectués dans le cadre de la phase I ont été livrés en juin 1997, ce qui a permis d'utiliser à temps les intrants pour les plantations d'hiver, tandis que les intrants pour les plantations d'été ont été entreposés pendant l'hiver. Ces derniers sont actuellement distribués en même temps que les intrants d'été relevant de la phase II. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue de faire des appels d'offres pour des intrants de la phase III. La distribution se fait à l'échelle de campagnes globales planifiées conjointement avec les départements techniques des autorités locales et les syndicats d'agriculteurs. Les activités de mise en oeuvre ont porté sur la production céréalière et maraîchère, la protection des végétaux, la santé animale, l'irrigation et la mécanisation agricole. Les activités dans le sous-secteur de la production agricole et maraîchère visaient à rétablir la productivité au moyen d'engrais et de semences améliorées. Quatre-vingt-huit pour cent des fournitures financées à l'aide des 20,15 millions de dollars alloués au titre de la phase I ont été livrées, et 56 % ont été distribuées aux utilisateurs finals. Quarante et un pour cent des fournitures financées à l'aide des 26 millions de dollars alloués au titre de la phase II ont été livrées et sont actuellement distribuées en fonction des besoins saisonniers. Au cours de la campagne d'hiver 1997-1998, 48 554 agriculteurs ont reçu des semences et des engrais qui les ont aidé à cultiver 43 547 hectares de terres arables. La campagne d'été de 1998 a bénéficié de la distribution de semences maraîchères et de graines de légumineuses ainsi que d'engrais, qui ont été utilisés par 30 988 agriculteurs sur une superficie de 4 000 hectares. La moitié de l'allocation totale destinée au secteur de l'agriculture au titre de la phase I, a été affectée au sous-secteur de la protection des végétaux. Les campagnes de lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes menées au cours de la saison agricole d'hiver 1997-1998 et la saison agricole d'été 1998 ont permis d'assainir 250 000 hectares de terres exploitées par 80 000 agriculteurs répartis sur 4 000 villages. Des activités ont été menées également dans le sous-secteur de l'apiculture, le but étant d'accroître les revenus ruraux et d'améliorer le régime alimentaire en augmentant la production de miel. Les intrants distribués comportaient des outils et du matériel de production ainsi que des produits chimiques destinés à assurer la protection des ruches. Dans le sous-secteur de la santé animale, le programme comprenait des activités de lutte contre les maladies du bétail, la réactivation des petites et moyennes exploitations avicoles ainsi que l'accroissement de la production de volaille de basse-cour. Tous les vaccins d'animaux, tous les produits vétérinaires et la majeure partie du matériel vétérinaire ainsi que les concentrés d'aliments de volaille financés à l'aide des fonds alloués dans le cadre de la phase I ont été livrés. Tout le stock de vaccins d'animaux et de parasitocides a été utilisé pour vacciner et traiter 90 % du cheptel contre l'entérotaxémie, la peste bovine, le charbon symptomatique, la variole caprine et ovine, la fièvre aphteuse et les parasites internes et externes. Les

/...

livraisons au titre de la phase II se poursuivent, et les intrants sont distribués en même temps que ceux de la phase I, selon les besoins.

33. Un montant de 15 150 000 dollars a été alloué au secteur de l'éducation au titre de la phase I. Au 15 mai 1998, des contrats représentant un montant de 12 748 131 dollars ont été soumis au Comité du Conseil de sécurité, qui les a approuvés. Dans le cadre de la phase II, l'UNICEF a présenté des demandes d'autorisation correspondant à un montant de 12 953 131 dollars, et le Comité en a approuvé à hauteur d'un montant de 12 243 131 dollars. Aucune demande d'autorisation n'a été présentée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les demandes présentées dans le cadre de la phase III représentent un montant de 10 429 838 dollars, sur lesquels 6 629 838 dollars ont été approuvés. À ce jour, 50,1 % des fournitures commandées dans le cadre de la phase I sont arrivées et 34,8 % ont été distribuées. Un pour cent des articles financés à l'aide des fonds alloués au titre de la phase II est arrivé. À ce jour, aucun des articles commandés dans le cadre de la phase III n'est arrivé.

34. Après des débuts lents et difficiles, le programme enregistre maintenant des progrès sensibles. Le recrutement, la formation et le déploiement d'équipes de déminage et de personnel médical, prévus dans le cadre de la phase I, ont été menés à bien dans les trois gouvernorats septentrionaux. Des bases opérationnelles de formation sur le terrain ont été établies à Choman, dans le gouvernorat d'Arbil, et à Maydan, dans le gouvernorat de Souleimaniyeh. La quasi-totalité (92 %) du matériel prévu dans le cadre de la phase I est arrivée. La formation et le recrutement prévus dans le cadre de la phase II ont commencé. Au 15 mai 1998, 22 % de tout le matériel prévu dans le cadre de cette phase sont arrivés. Les fonds destinés à couvrir les dépenses relatives aux matériels, à l'équipement et à la remise en état des bâtiments ainsi que les dépenses de fonctionnement ont été fournis afin de faciliter la reprise des activités dans les ateliers de fabrication de prothèses, qui étaient jusque-là fermés à Arbil et Souleimaniyeh. Un consultant international a effectué une évaluation des besoins en vue de la création d'une base de données sur les champs de mines et les victimes des mines. Des plans ont été entrepris en vue d'une enquête qui serait menée à l'échelle de la région, et de la mise en place d'une base de donnée globale, à jour et plus précise dans laquelle figureraient des cartes sur les champs de mines et des données sur les victimes.

35. Tous les contrats passés dans le cadre de la phase I aux fins du secteur de la remise en état des établissements humains ont été soumis au Comité du Conseil de sécurité, qui les a approuvés, et les contrats passés dans le cadre des phases II et III ont été soumis au Comité, qui les a approuvés à raison de 85 % et 100 %, respectivement. Les fournitures commandées dans le cadre de la phase I, correspondant à un montant de 320 000 dollars, soit 9 % de l'allocation prévue à ce titre, sont arrivées récemment dans le pays et n'ont pas encore été livrées aux utilisateurs finals. Les fournitures prévues dans le cadre de la phase II ou III ne sont pas arrivées, mais des projets d'une valeur de 830 000 dollars relevant de la phase II sont en cours. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) met actuellement en oeuvre une série de projets portant sur les logements familiaux, les systèmes d'égout et d'assainissement, les centres de santé, les écoles primaires, les routes d'accès rurales, les ponts et les canaux d'irrigation.

/...

VI. DISPOSITIF D'OBSERVATION ET ACTIVITÉS DANS CE DOMAINE

36. Dans les rapports que j'ai présentés au Conseil de sécurité en application du paragraphe 11 de la résolution 986 (1995) et du paragraphe 3 de la résolution 1111 (1997) (S/1997/419 et S/1997/685, respectivement), j'ai décrit le processus d'observation mené par les trois types d'observateurs des Nations Unies dans les secteurs de l'alimentation et de la santé. Dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 3 de la résolution 986 (1995) (S/1995/935), j'ai expliqué en détail le fonctionnement du mécanisme de suivi, qui constitue une caractéristique générale du processus d'observation, et décrit le caractère double des opérations englobant l'assistance technique et les vérifications ponctuelles dans les gouvernorats du nord, où l'Organisation des Nations Unies est chargée de la mise en oeuvre du programme.

37. Les activités d'observation menées par le personnel des Nations Unies au cours d'une partie de la période considérée ont été limitées aux seuls trajets pouvant être effectués dans la journée, ce en raison du rationnement général du carburant qui a eu lieu en Iraq en février 1998, au moment où la situation sécuritaire était particulièrement tendue. Au cours de cette période, le Groupe d'observation par région géographique s'est rendu dans les installations de distribution de denrées alimentaires ainsi qu'auprès des agents de distribution de vivres et de farine et de leurs clients à Bagdad et dans les gouvernorats voisins.

38. Également au cours de cette période, les observateurs internationaux du PAM ont continué à effectuer des déplacements dans tous les gouvernorats, à l'exception des quatre gouvernorats de Bassorah, Maysan, Ninive et Salah Al-Din. Pour se rendre dans ces gouvernorats, des autorisations spéciales ont été obtenues auprès du Ministère du commerce pour les membres irakiens des cadres supérieurs du PAM chargés de recueillir des statistiques auprès des organismes compétents, statistiques qui ont été par la suite vérifiées par des observateurs internationaux. Les activités d'observation de la FAO ont été restreintes et celles de l'UNICEF ont été également réduites au point qu'aucun contrôle n'a pu être effectué ni dans les trois gouvernorats du nord ni à Bassorah, Maysan et Dhi-Qar. Les déplacements des observateurs internationaux ont été totalement suspendus pendant la période du 19 au 26 février, au cours de laquelle le personnel des Nations Unies a été déplacé pour des raisons de sécurité. Lorsque les activités normales d'observation ont repris le 2 mars, tous les groupes d'observation avaient pris les mesures nécessaires pour combler l'hiatus. La FAO et l'UNICEF ont intensifié leurs activités dans les gouvernorats qu'ils n'avaient pas été en mesure de couvrir. L'OMS a poursuivi ses activités d'observation essentiellement dans les gouvernorats où il était possible de se rendre dans la journée, se concentrant principalement sur les entrepôts et les installations sanitaires à Bagdad. De son côté, le Groupe d'observation par région géographique a intensifié ses activités dans la quinzaine suivante afin de rattraper la semaine pendant laquelle les activités avaient été suspendues ainsi que la période où il n'était pas possible de se rendre dans les gouvernorats périphériques. Il a ainsi surveillé toutes les installations de distribution de denrées alimentaires et interviewé 154 agents de distribution de vivres et de farine. Les observateurs des Nations Unies ont indiqué que la distribution de fournitures se déroulait sans heurt et qu'il n'y avait pas eu

/...

d'irrégularités pendant la période où les activités d'observation avaient été limitées ou suspendues.

39. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/1998/194), j'ai noté que le champ d'activité du Groupe d'observation par région géographique avait été étendu aux secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'électricité et de l'agriculture, et que le rôle du Groupe était actuellement examiné par les instances de direction, en consultation avec le Groupe d'observation multidisciplinaire. L'élargissement du plan de distribution ayant rendu nécessaire l'existence d'un mécanisme d'observation renforcé, on a élaboré pour le Groupe d'observation par région géographique une nouvelle stratégie prévoyant une formation dispensée par les organismes des Nations Unies exerçant des responsabilités sectorielles et des activités d'observation conjointes avec ces organismes. Le Groupe sera ainsi en mesure de mener ses activités dans tous les gouvernorats simultanément, et de fournir aux instances sectorielles des informations supplémentaires recueillies à l'échelle du pays tout entier concernant le statut d'un certain nombre d'articles ou de produits présélectionnés. Le renforcement des activités dans un nombre croissant de secteurs fait que le processus d'observation en général doit, de plus en plus, avoir un caractère analytique et intersectoriel; outre les activités d'observations menées actuellement, un nombre croissant de questions font l'objet de contrôles approfondis, et les résultats de ces contrôles sont analysés dans des rapports spéciaux. Les centres de coordination se chargent de tâches particulières venant s'ajouter à leurs activités d'observation habituelles, telles que l'élaboration et la répartition de projets pilotes ainsi que l'élaboration de documents d'information en consultation avec le Groupe d'observation multidisciplinaire et les instances sectorielles. Ces divers changements ont permis de réaliser un degré de coordination maximum et d'éliminer les doubles emplois inutiles entre les trois types d'observation.

40. Au cours des mois de février et mars 1998, le Groupe d'observation par région géographique a recueilli des informations sur les statistiques relatives à l'enregistrement des utilisateurs finals pour 1997 dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Outre qu'elles lui fourniront une image plus nette des changements intervenus quant au nombre de bénéficiaires des rations, ces informations permettront au Groupe d'effectuer des observations comparées dans le secteur alimentaire. Les chiffres d'enregistrement peuvent être comparés avec les stocks disponibles, les besoins prévus et les dépenses effectives effectuées lors de chaque cycle de distribution. Le Groupe sera ainsi en mesure d'observer les éventuelles divergences sans avoir à se rendre chaque mois dans toutes les installations. Le Groupe a également effectué en mars 1998, dans le cadre de ses fonctions d'analyse, un contrôle détaillé des principaux produits utilisés pour les injections intraveineuses. En plus des opérations de simple vérification, il a recueilli des informations sur l'évaluation des besoins, les stocks régulateurs, le contrôle de la qualité, les calendriers de livraison et le rythme d'utilisation au niveau des usagers finals. La structure des affectations de fonds et les critères régissant ces affectations ont également été examinés. Les données relatives aux contrats soumis et aux contrats approuvés seront également prises en compte afin que le tableau d'ensemble soit complet. Ce mode d'observation intégré et global accroîtra l'efficacité du processus d'observation lui-même et permettra de mieux vérifier et déterminer si

/...

les produits et fournitures envisagés dans le cadre de la résolution 986 (1995) sont efficaces et adéquats et s'ils font l'objet d'une distribution équitable.

41. En outre, on est en train d'achever l'élaboration d'un plan d'observation portant sur trois mois, en vertu duquel les activités d'observation menées par l'Organisation des Nations Unies devront être planifiées et coordonnées plus efficacement, en consultation avec les instances sectorielles.

42. Au cours de la période considérée, les observateurs du PAM ont effectué 11 320 visites de contrôle. Les observateurs internationaux du PAM ont également participé à l'étude d'évaluation nutritionnelle entreprise en mars 1998 par le Ministère de la santé et l'UNICEF. Cette étude devrait permettre d'évaluer l'état nutritionnel des enfants âgés de moins de 5 ans et des mères d'enfants âgés de moins de 2 ans. Les observateurs du PAM étaient présents dans 90 % des établissements de santé couverts par l'étude afin de vérifier si les méthodes arrêtées étaient appliquées de manière systématique. Les sessions de formation du PAM avaient pour objet d'améliorer les compétences des observateurs nationaux et des observateurs internationaux ainsi que d'introduire une certaine normalisation et une plus grande précision dans la collecte des données. Des contrôles portant sur la qualité du travail des observateurs et du personnel chargé de la saisie des données ont également été effectués périodiquement.

43. Au 30 avril 1998, les équipes d'observation de l'OMS avaient effectué un total de 919 visites dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, ce qui correspondait à une moyenne d'environ 230 par mois. Au cours de chacune de ces visites, les articles sélectionnés aux fins de suivi ont été vérifiés matériellement et au regard des documents pertinents. En février 1998, l'OMS a apporté des modifications dans ses méthodes d'observation et a adopté de nouvelles méthodes visant à tirer le maximum des évaluations analytiques qu'elle fait de l'efficacité du programme et de son adéquation. L'analyse des résultats d'observation continue d'être suivie dans le cadre de réunions que l'OMS tient avec les autorités sanitaires compétentes, et au cours desquelles sont examinées des mesures correctives concernant les problèmes de gestion des stocks, les problèmes de distribution et les problèmes logistiques. L'OMS a par ailleurs cherché à identifier et éliminer les goulets d'étranglement qui freinent la distribution à partir des entrepôts centraux de la société d'État iraquienne pour l'importation des médicaments et fournitures médicales (Kimadia).

44. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'UNICEF a procédé à 742 visites de contrôle dans divers sites de projets dans les 15 gouvernorats. Les observateurs ont effectué des visites d'usines d'épuration de l'eau et de traitement des déchets, de stations de pompage des eaux usées, d'unités de compactage, de relais de pompage et d'entrepôts pour vérifier les livraisons, la distribution et l'utilisation du chlore gazeux, des pièces de rechange et de l'équipement. Les observateurs ont signalé avoir observé dans les entrepôts et les sites des projets la totalité du chlore gazeux reçu par les autorités responsables du secteur de l'approvisionnement en eau. Les observateurs se sont par ailleurs rendus dans 70 % des 500 sites des gouvernorats du centre et du sud qui ont reçu d'autres produits. La distribution et l'utilisation du chlore gazeux fait l'objet de contrôles quotidiens de la part des observateurs de l'UNICEF, et les informations

/...

pertinentes sont entrées dans une base de données qui fournit un profil courant de tous les articles qui entrent dans le pays au titre du secteur considéré.

45. Étant donné le faible degré d'avancement des projets dans le secteur de l'électricité, le processus d'observation continue de consister en visites préliminaires aux installations destinées à recevoir les équipements prévus dans le cadre du programme, à savoir des centrales électriques, des postes de distribution et de transmission, des entrepôts et certains sites de mise en oeuvre. Le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales ont achevé l'élaboration des critères et des méthodes nécessaires pour observer la mise oeuvre du programme dans les trois gouvernorats du nord. Il s'agit de veiller à ce que les mesures appropriées soient adoptées pour soumettre les équipements à un système de suivi. Les visites préliminaires permettent de confirmer que les équipements demandés répondent à des besoins et sont appropriés. Les visites consécutives à l'installation des équipements permettent de vérifier que les équipements installés répondent à leur objet et fonctionnent de manière fiable au sein du réseau électrique. Des discussions ont eu lieu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien, à New York et à Bagdad, au sujet de l'étude du secteur de l'électricité en Iraq, conformément à la demande formulée dans la résolution 1153 (1998). Le Gouvernement iraquien a soutenu que son Bureau central de planification a pleinement conscience des problèmes qui se posent dans le secteur de l'électricité et a déclaré que l'étude qu'il était envisagé d'effectuer dans les 15 gouvernorats était inutile. Il m'a donc été impossible, à ce jour, de présenter au Conseil de sécurité, comme il me l'avait demandé au paragraphe 11 de sa résolution 1153 (1998), un rapport sur la situation dans le secteur de l'électricité en Iraq et sur les besoins du pays en la matière. Néanmoins, les fonds demandés pour le secteur de l'électricité au titre du plan de distribution élargi montrent quels sont les objectifs du Gouvernement et la manière dont ceux-ci correspondent à l'augmentation anticipée de la capacité de production d'électricité (680 mégawatts). Le Gouvernement iraquien a souligné que les achats effectifs seront effectués compte tenu des besoins les plus urgents du moment. En ce qui concerne les trois gouvernorats septentrionaux de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, on a entrepris une étude, dont les résultats seront examinés conjointement avec le Gouvernement iraquien.

46. Dans le secteur de l'agriculture, la FAO a effectué au cours de la période considérée 225 contrôles portant sur toutes les installations d'entreposage situées à Bagdad et dans les 15 capitales des gouvernorats et sur un échantillon de 30 % de tous les entrepôts de district. Toutes les fournitures livrées sont contrôlées au moyen de registres et d'un décompte matériel. Les pièces de rechange sont contrôlées sur la base d'un échantillon d'articles revêtant une importance cruciale pour le secteur agricole, le contrôle de chaque pièce de rechange étant impossible en raison du volume et de la diversité des pièces. Un total de 826 utilisateurs finals ont été interviewés dans le cadre d'une étude d'évaluation rapide effectuée par la FAO dans les quatre gouvernorats repères de Bagdad, Karbala, Maysan et Ninive.

47. Dans le secteur de l'éducation, les observateurs de l'UNICEF et de l'UNESCO ont assuré le suivi intégral de tous les articles livrés aux quatre entrepôts centraux du Ministère de l'éducation. Les observateurs de l'UNICEF ont effectué 24 contrôles au niveau des entrepôts et des écoles dans Bagdad. L'UNESCO a

/...

effectué 60 contrôles dans des entrepôts, des écoles et des centres de transformation.

VII. OBSERVATIONS CONCERNANT L'EFFICACITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'ADÉQUATION DE LA DISTRIBUTION

A. Alimentation et nutrition

Efficacité

48. L'analyse du programme alimentaire révèle que son application est de plus en plus efficace. Les indicateurs de résultats montrent que les délais d'approbation des contrats diminuent. D'après les chiffres fournis par le Ministère du commerce, ils sont tombés de 68 jours pour les contrats de la phase I à 26 jours pour les contrats de la phase II. De même, en ce qui concerne le système de distribution en Iraq, les chiffres obtenus auprès des inspecteurs indépendants montrent que les vivres mettent moins de temps à arriver aux entrepôts provinciaux depuis les points d'entrée. La livraison de farine de blé, qui est de loin le premier produit distribué, à la fois en volume et en tonnage, prend entre trois et quatre jours. Sur les 2 613 595 tonnes de blé livrées à Umm Qasr, environ 500 000 ont été transportées par rail. Selon les observateurs des Nations Unies, les pertes liées à la manutention et au traitement restent dans la limite raisonnable de 2 % à toutes les étapes de la distribution. L'accélération de la fourniture de vivres a permis de constituer des rations plus complètes (voir annexe III). Les inventaires tenus par les agents de distribution et par les agents responsables de la farine ont été jugés satisfaisants dans l'ensemble.

49. Malgré l'amélioration générale de l'efficacité du secteur alimentaire, les arrivages restent irréguliers, ce qui fait que certaines denrées manquent ou arrivent en quantité insuffisante ou avec du retard. Depuis le début du programme, les légumes secs et le lait pour bébé sont les denrées les plus touchées par les retards dans les livraisons et par la diminution des quantités distribuées. Les entrepôts ont des quantités suffisantes de certaines denrées pour pouvoir faire face à plus d'un cycle de distribution mais sont à cours d'autres, ce qui rend la planification extrêmement difficile à tous les stades de la distribution. Étant donné qu'ils ne peuvent pas planifier la distribution avec efficacité, les agents de distribution doivent toujours s'y rendre à plusieurs reprises pour compléter les rations. Les plus pauvres restent les plus touchés par les problèmes d'approvisionnement, la plupart n'ayant pas les moyens de compléter leurs rations en achetant des vivres dans le commerce. Ils essayent de faire durer leur ration 30 jours. Il a parfois été possible de pallier les pénuries des entrepôts en puisant dans les stocks de l'État, comme on l'a fait pour le lait pour bébé en mars et pour le riz en avril.

50. Au cours de la première semaine de mars, les observateurs de région ont visité 20 silos dans les 15 gouvernorats et ont constaté que, dans deux d'entre eux, la production souffrait de retards et d'interruptions en raison de fréquentes coupures de courant et du manque de pièces détachées. Cela étant, ces interruptions n'avaient pas de conséquences sur le calendrier de distribution aux minoteries. Les observateurs, qui se sont rendus dans 81 % des minoteries du centre et du sud, ont signalé que 33 % d'entre elles avaient aussi

/...

des difficultés mécaniques et des problèmes d'approvisionnement en électricité. En outre, 27 % avaient enregistré un retard de deux à six jours dans la production de farine. Dix pour cent ont signalé que la distribution en avait été retardée de trois à quatre jours. Faute de pièces de rechange, les pièces défectueuses doivent être remplacées par des pièces fabriquées sur place, modifiées ou d'occasion, qui ont une durée de vie limitée et sont peu efficaces. Deux minoteries de le gouvernorat de Babylone et une minoterie de le gouvernorat de Bagdad, qui devaient recevoir de la farine au titre du programme, ont dû fermer définitivement en raison de problèmes mécaniques de ce type.

51. Le Groupe d'observation par région géographique a continué de recevoir des plaintes concernant la qualité du lait pour bébé. Leurs stocks étant insuffisants, les entrepôts ont dû distribuer la même quantité de lait 1er âge, conçu pour les enfants de moins de six mois, et de lait 2e âge, destiné aux enfants de plus de six mois, sans tenir compte du nombre d'enfants dans chaque groupe d'âge.

52. Les statistiques montrent qu'en 12 mois le nombre de bénéficiaires adultes des 15 gouvernorats a augmenté de 511 140, soit une augmentation annuelle relative de 2,8 % en moyenne. Elle a été la plus forte dans le gouvernorat de Missan (5,4 %) et la moins sensible dans le gouvernorat de Diyala (1,68 %). En moyenne, l'augmentation a été de 0,25 % par mois. Ces chiffres sont aussi le résultat d'une augmentation annuelle moyenne qui découle de la hausse mensuelle de la demande de vivres inclus dans les rations. Le nombre de nourrissons bénéficiaires de rations a augmenté en moyenne de 10,8 % par mois entre juin et décembre 1997. Cette hausse s'explique en partie par la décision du Ministère du commerce de rendre obligatoire, à compter de mai 1997, les rations de lait pour bébé pour tout enfant de moins de 1 an. Après la hausse brutale de la demande que cette décision administrative a provoqué, la tendance suit maintenant l'accroissement naturel de la population.

Équité

53. Les observateurs des Nations Unies, qui ont suivi l'acheminement des vivres depuis le port d'entrée jusqu'aux entrepôts provinciaux, ont confirmé que les stocks étaient distribués équitablement à la population. La méthode mise au point par le PAM pour vérifier si la distribution est équitable consiste à se rendre chaque mois dans 640 ménages en moyenne, choisis au hasard dans chaque gouvernorat, afin de procéder à des vérifications ponctuelles. Les observateurs n'ont signalé aucune anomalie. Ils continuent à suivre avec attention tout changement notable dans les inscriptions sur les listes de bénéficiaires et à contrôler les incidences des décisions administratives. Le 14 mai 1998, le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires a été informé que les ressortissants irakiens qui avaient quitté les trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – pour s'installer dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq pourraient prétendre aux rations prévues par la résolution 986 (1995) une fois terminées les procédures d'inscription et à condition de faire la preuve qu'ils séjournent depuis au moins six mois dans leur nouveau lieu de résidence.

54. Dans les trois gouvernorats du nord, les stocks insuffisants des entrepôts du PAM n'ayant pas, avant mars 1998, été complétés, comme c'est le cas dans les

/...

15 gouvernorats du centre et du sud, par les réserves nationales, les observateurs de région ont constaté que, dans certains districts qui manquaient de certains vivres en raison des retards dans la livraison, la distribution était parfois inégale ou incomplète. Le PAM distribue les vivres par district et certains bénéficiaires n'ont toujours pas reçu la totalité des légumes secs auxquels ils ont droit.

Adéquation

55. Pendant toute la période considérée, en raison du manque de réserves internes, les rations alimentaires n'ont contenu tous les aliments de base en quantité suffisante qu'en mars 1998; s'agissant du lait pour bébé, toutefois, le Gouvernement a pallié la pénurie grâce à des stocks achetés indépendamment. En décembre 1997 et en avril 1998, alors même que le Gouvernement complétait les rations, il n'a pas été possible de distribuer des rations complètes. En mars 1998, il a mis à la disposition des trois gouvernorats du nord des réserves destinées à compléter les rations. Jusqu'à cette date, des rations réduites y avaient été distribuées, ce qui était source d'inquiétude.

56. Les contrôles ponctuels réalisés par les observateurs montrent que, dans plus de la moitié des ménages étudiés, la ration dure en moyenne 20 jours, avec des différences selon les produits. Les fluctuations des prix du marché des produits de base fournis dans les rations donne une idée de l'incidence de ces rations sur les ménages et les besoins nutritionnels. Ainsi, les prix baissent lorsque des rations complètes sont distribuées. Les bénéficiaires continuent de se plaindre de l'insuffisance des rations et demandent que les quantités soient revues à la hausse et que l'on prévoie davantage de protéines animales, comme la viande et le lait, pour les adultes. Cela dit, de manière générale les bénéficiaires sont satisfaits de la qualité des vivres fournis. Au cours des trois premiers mois de la période à l'étude, les observateurs internationaux ont reçu des plaintes concernant des problèmes dermatologiques provoqués par une marque de savon, mais aucune autre réclamation de ce type n'a été signalée depuis mars 1998.

57. Les résultats préliminaires d'une enquête sur l'état nutritionnel de 15 804 enfants conduite par le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM pendant les journées nationales de vaccination contre la poliomyélite, du 16 au 18 mars 1998, montrent que l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans reste inchangé par rapport à mars 1997, date de la dernière enquête. D'après les données les plus récentes, 27 % environ des enfants souffrent de malnutrition chronique, 9 % souffrent de malnutrition aiguë et 24 % ont un poids inférieur à la normale. Les pourcentages correspondants pour 1997 étaient de 27,5 %, 8,9 % et 24,7 %, respectivement. On notera que les chiffres cités sont extrapolés à partir de données concernant les enfants vaccinés dont la plupart avaient moins de 1 an.

58. Les résultats de la dernière enquête mettent en évidence l'importance de l'eau et de l'assainissement pour l'état nutritionnel de la population. On ne pourra espérer d'amélioration sensible de l'état nutritionnel tant qu'il n'y aura pas de progrès dans les domaines qui influent sur la nutrition. La distribution de lait maternisé, qui tend à remplacer le lait maternel, continue à poser problème. L'eau utilisée pour la préparation des biberons, qui est

/...

rarement traitée et provient généralement de puits, de cours d'eau et de lacs de retenue, contribue à provoquer des maladies diarrhéiques, qui comptent parmi les premières causes de malnutrition chez les enfants. Les faits ont été confirmés par l'enquête en grappes à indicateur multiple menée par l'UNICEF en août 1996, qui a révélé que 50 % des ménages ruraux tiraient leur eau de sources non traitées. Ces études ont montré qu'il fallait adopter une approche multisectorielle du problème de la malnutrition et que le programme humanitaire élargi devait moins se concentrer sur les apports alimentaires et répartir les modestes fonds disponibles entre d'autres secteurs dont il faut s'occuper d'urgence si l'on veut empêcher que l'état nutritionnel de la population ne se détériore davantage.

59. En novembre et en décembre 1997, les autorités régionales chargées de la santé et des affaires sociales ont procédé, avec l'appui de l'UNICEF, à une enquête sur un échantillon de ménages choisis au hasard dans les trois gouvernorats du nord. L'enquête, qui dans chaque gouvernorat portait sur 30 groupes de 25 ménages chacun, comprenait une évaluation de l'état nutritionnel de 2 328 enfants de moins de 5 ans. Elle a révélé que l'état nutritionnel de ce groupe d'âge reste préoccupant, puisque 30,3 % des enfants considérés souffraient de malnutrition chronique, 3,1 % souffraient de malnutrition aiguë et 15,9 % avaient un poids inférieur à la normale.

60. La répartition des vivres au titre du programme nutritionnel lancé par le PAM et l'UNICEF dans les trois gouvernorats du nord a réellement commencé en janvier 1998. Deux projets sont en cours, l'un pour les enfants de moins de 5 ans et l'autre pour les femmes enceintes ou qui allaitent. S'il est encore trop tôt pour évaluer vraiment l'impact de ces programmes, le nombre de personnes qui bénéficient déjà de soins de santé en indique le potentiel. En avril 1998, en collaboration avec la Société iraquienne du Croissant-Rouge, le PAM a lancé dans les 15 gouvernorats un programme pour les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Ce projet, calqué sur celui dont bénéficient les gouvernorats du nord, dépend de la générosité de la communauté internationale des donateurs.

B. Santé

Efficacité

61. D'une analyse portant sur 2 096 articles du secteur de la santé fournis dans le cadre de la phase II, il ressort que les marchés ont été approuvés en moyenne dans un délai de 11 jours à compter de la date de la soumission. D'après une étude analogue portant sur 62 articles fournis au titre de la phase III, ce chiffre avait été ramené à sept jours. De même, les délais de livraison ont été sensiblement réduits pour les articles fournis au titre de la phase II. En ce qui concerne la phase I, les articles faisant l'objet de marchés passés en janvier 1997 ont été livrés dans un délai moyen de 265 jours, alors que les articles faisant l'objet de marchés passés pour avril 1997 ont été livrés dans un délai de 207 jours en moyenne. Dans la phase II, les fournitures livrées en janvier 1998 sont arrivées dans un délai de 101 jours en moyenne à compter de la date de signature du contrat. Ce délai est resté pratiquement le même jusqu'à la fin du mois d'avril 1998. L'adoption de procédures améliorées de passation des marchés, y compris les dates limites imposées aux fournisseurs,

/...

a permis d'accélérer l'approbation des marchés. Le nombre de lots a été réduit de façon spectaculaire au cours de la phase II et, en ce qui concerne les articles reçus à ce jour, il y avait en moyenne deux lots par marché. Cependant, le laboratoire central de contrôle de la qualité souffre de pénurie d'animaux de laboratoire, de réactifs biologiques, et aussi du fait que les fournisseurs omettent d'inclure dans leurs envois des substances de référence et des notices sur les procédures d'essai et d'analyse. Le laboratoire manque également de matériel spécialisé, ces équipements n'ayant pas encore été approuvés, et le personnel qualifié est en nombre insuffisant. Des efforts sont entrepris pour accélérer l'approbation du matériel requis. Dans la phase III, les délais nécessaires pour les opérations de contrôle de la qualité sont restés les mêmes, malgré les déficiences du matériel. D'après les évaluations de l'OMS, cette situation n'a pas eu de conséquence pour la distribution des fournitures, sauf pour le déblocage initial des solutions intraveineuses. Les efforts se poursuivent pour accélérer les essais de contrôle de la qualité.

62. Des goulets d'étranglement continuent d'entraver la distribution bien que le Ministère de la santé ne subordonne plus à l'approbation hebdomadaire d'un comité d'agrément des médicaments le déblocage des fournitures ayant passé avec succès les épreuves de contrôle de la qualité. L'insuffisance de la logistique, l'absence d'entrepôts appropriés, des outils de gestion inadéquats, ainsi que les lacunes de l'appui au personnel et de la formation, expliquent ces difficultés. En mai 1998, une enquête de l'ONU portant sur 10 % des établissements de santé (soit 114 dispensaires et 47 hôpitaux) a mis en évidence l'augmentation régulière du nombre de médicaments et d'articles médicaux au cours des trois mois précédents. Cependant, la distribution continue de souffrir du manque de moyens de communication entre les entrepôts centraux, les gouvernorats et les établissements de santé. À ce jour, l'OMS a mis en place des liaisons électroniques avec quelques entrepôts centraux et envisage d'établir, là où cela est possible, des liaisons analogues avec les gouvernorats afin de faciliter une meilleure information sur les arrivées. Cette mesure devrait permettre une distribution plus rationnelle des produits.

63. L'analyse des commandes passées au titre de la phase III montre que les commandes de matériel médical à usage général et d'articles jetables étaient en diminution par rapport aux phases précédentes et que l'attention s'est portée davantage sur les médicaments cytotoxiques et les matériels radiologiques. Aucun changement notable n'apparaît en ce qui concerne les médicaments à usage général. Le Ministère de la santé peut très difficilement recourir dans la situation actuelle à des achats de médicaments effectués par ordre de priorité; il doit en effet faire face à plusieurs dilemmes, notamment le manque de stocks tampons qui rendraient possible le choix de médicaments de remplacement. L'OMS a tenté de mettre en place pour le Ministère de la santé une base de données permettant une analyse cumulée des phases I à III, ce qui offrirait une base plus sûre pour les décisions d'achat. L'OMS continue de souligner que même dans la situation présente, avec les fonds limités dont on dispose, et même s'il y a pour le Ministère de la santé un choix difficile à opérer entre l'indispensable et le nécessaire, ce choix devrait être néanmoins tenté.

64. Afin de déterminer le volume et la gamme de médicaments nécessaires pour le traitement du cancer, des maladies chroniques et des maladies transmissibles, le KIMADIA utilise les informations provenant du Département de statistique du

/...

Ministère de la santé, des directeurs de programme et des départements provinciaux de la santé. Cependant, la méthode ne s'est pas révélée très efficace vu l'insuffisance des moyens de diagnostic, les lacunes de l'appui au système de collecte des données, le fait que de nombreux cas de maladie ne sont pas signalés (par suite notamment de l'essor du secteur de la médecine privée qui a cessé de communiquer des données épidémiologiques au Ministère de la santé) et la disparité entre les besoins déclarés et les fonds disponibles.

65. Dans le cadre de l'effort entrepris pour obtenir des statistiques plus fiables sur la distribution, le Groupe d'observateurs de région a procédé à des observations spéciales pour déterminer le délai moyen de distribution de trois types de solution intraveineuse. D'après les calculs, ce délai était de 43 jours par cycle de distribution à l'intérieur du pays. Il y a eu sept cycles depuis le début de la distribution de fournitures dans le cadre du programme jusqu'en février 1998. La durée moyenne d'un cycle comprend les procédures de contrôle de la qualité (17 jours en moyenne) ainsi que le temps nécessaire pour le transport et la distribution entre les différents niveaux de la chaîne de distribution et jusqu'à la livraison, dans tous les gouvernorats, à l'établissement de santé qui est l'utilisateur final (26 jours en moyenne). Le délai d'approbation du marché a été de 10 jours pour l'une des demandes présentées concernant des solutions intraveineuses de base. Le délai effectif de livraison à destination du pays une fois le contrat approuvé, y compris les délais de production, a représenté 88 jours supplémentaires. La même observation a permis de conclure que la réserve d'urgence pour les trois types de solution intraveineuse était inférieure à la quantité totale théoriquement reçue.

66. Bien qu'un recours au rationnement soit aujourd'hui rarement signalé dans les trois gouvernorats du nord pour la plupart des médicaments, il y a encore des pénuries pour certains articles. Néanmoins, le rationnement des médicaments est encore répandu dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq en raison de la quantité ou de la gamme limitée de médicaments disponibles à tout moment. Dans les hôpitaux, les patients ambulatoires reçoivent une ration quotidienne de ce qui peut être alors disponible dans l'établissement. Une fois cette ration distribuée, la prescription de médicaments est interrompue jusqu'au lendemain quels que soient les besoins. Grâce au système des cartes de rationnement des médicaments destinés au traitement des maladies chroniques, l'approvisionnement en médicaments de ce type est adéquat. En général, le système de distribution n'a pas retrouvé la situation antérieure à 1990 en ce qui concerne l'offre et la demande. La distribution repose encore sur le contingentement des fournitures selon les arrivages et la périodicité de l'utilisation. Les entrepôts ne reçoivent pas d'informations préalables sur les arrivées dans le pays et pas davantage d'informations en retour des établissements de santé sur le niveau de consommation de médicaments ou les réserves disponibles. Ce sont là autant de contraintes qui rendent difficile toute amélioration dans la prescription des médicaments. Au demeurant, il n'a pas été apporté de réponse aux besoins de formation et l'accès aux informations sur les nouvelles connaissances médicales ou sur les médicaments est inexistant. Des mécanismes sont actuellement mis en place pour remédier à cette situation. Des observateurs de l'OMS ont commencé à partager avec les entrepôts et les établissements de santé visités des informations sur les possibilités de se procurer ne serait-ce que les médicaments pour lesquels ils suivent l'évolution

/...

de la situation. Le moment venu, l'entrepôt à l'échelon provincial et les installations de santé seront informés de la date des arrivées prévues.

67. Le stock tampon, qui représente une réserve de 5 à 10 %, est destiné à faire face aux situations d'urgence et a permis d'assurer la fourniture des articles nécessaires. Son utilisation s'est cependant heurtée au manque de moyens de communication dans le secteur public de la santé et au fait que KIMADIA n'a pas d'instruments modernes de gestion des stocks et de traitement des données. De plus, étant donné les incertitudes quant aux arrivées, le stock tampon augmente, mais le niveau des différents stocks continue de fluctuer. Bien que le stock tampon puisse aider à couvrir les besoins en attendant l'arrivée de fournitures pour remplacer les articles épuisés, l'OMS a souligné qu'une réserve plus importante était la seule solution pratique au problème posé par un cycle d'achats impliquant un délai de quatre ou cinq mois avant le début des arrivées.

Équité

68. Pour chaque article reçu, le Ministère de la santé établit sur la base de divers paramètres un plan de distribution pour tous les gouvernorats. En ce qui concerne les articles à usage général, la population est le facteur primordial. Au contraire, certains articles ne sont distribués que là où ils sont utilisés; c'est le cas notamment pour les médicaments anticancéreux ou les matériels de chirurgie cardiaque, de chirurgie orthopédique et de soins intensifs. Les observateurs des Nations Unies n'ont noté à aucun moment une disparité quelconque entre gouvernorats ou entre installations de santé du même type. Cependant, la seule exception concerne les dispensaires de zones reculées qui connaissent généralement de graves problèmes de communication. Ces dispensaires ne reçoivent pas ou ne collectent pas régulièrement leurs fournitures et, par suite d'une pénurie aiguë de moyens de transport, la distribution y a généralement un mois de retard par rapport aux établissements situés ailleurs dans le pays. De surcroît, vu qu'ils ne comptent pas de médecins parmi leur personnel, ils ne reçoivent ni les fournitures ni les médicaments spéciaux nécessaires en cas d'urgence, par exemple en cas d'accidents de la route.

69. Il en va de même des dispensaires situés à proximité des axes routiers très fréquentés. Ces établissements sont confrontés à des pénuries accrues car les urgences y sont plus nombreuses. Vu l'insuffisance des services ambulanciers, ces centres sont souvent la seule source de premiers secours. Ils sont approvisionnés sur la base d'une liste normalisée, qui ne prévoit pas de fournitures à leur intention, étant donné qu'ils s'occupent d'urgences. Une enquête récente sur les établissements de santé a montré que les accidents de la circulation se situent au troisième rang des cinq causes d'urgence les plus importantes. L'OMS a évoqué avec le Ministère de la santé la question de la nécessité d'approvisionnements adéquats et d'une formation appropriée, mais aucune modification de la réglementation pertinente ne semble probable pour l'instant.

70. La situation des approvisionnements est en général bien meilleure pour les médicaments destinés au traitement de maladies chroniques que pour les médicaments à usage général, bien que, d'après l'enquête effectuée en mai, le nombre des consultations liées à des maladies chroniques ait augmenté de 25 %.

/...

Les quantités de médicaments disponibles sont satisfaisantes pour certaines maladies mais pas pour d'autres. Les quantités d'insuline commandées au titre des phases I et II ne correspondent qu'à 76 % des besoins pour un an à raison d'une dose journalière moyenne de 20 IU par patient; les comprimés hypoglycémisants commandés au titre de la phase II couvrent environ 25 % des besoins des diabétiques qui ne sont pas insulino-dépendants; les cinq médicaments anti-épileptiques commandés au titre des phases I et II couvrent les besoins annuels dans des proportions variant entre 9 % et 87 % selon les pratiques des médecins prescripteurs.

71. En ce qui concerne les maladies transmissibles, l'évaluation initiale de l'adéquation des fournitures médicales n'a pas été concluante. Les quantités de chloramphénicol importées au titre des phases I et II pour les traitements spécifiques anti-typhoïdiques couvrent plus de 250 % des besoins correspondant au nombre de cas signalés, étant entendu que le nombre de cas signalés est presque certainement inférieur au chiffre réel. Depuis mars 1998, les observateurs des Nations Unies ont signalé des pénuries de ce médicament. Cependant, après vérification, il a été constaté que la quantité totale de chloramphénicol qui n'était arrivée qu'en avril n'avait pas encore été distribuée. L'une des raisons qui fait que le nombre de cas signalés est inférieur à la réalité, c'est que seuls sont déclarés les cas confirmés par des examens de laboratoire spécifiques. En même temps, la pénurie générale de réactifs de tous types empêche le secteur public de la santé de procéder régulièrement à de tels examens. Les cliniques privées ne signalent pas tous les cas ni toutes leurs activités.

72. Depuis la première distribution de fournitures aux pharmacies du secteur privé en août 1997, la répartition des médicaments à usage général s'est faite sur la base de contingents établis en fonction de la densité de population et du nombre de pharmacies. Les quotas ou contingents sont attribués pour un mois en tenant compte des quantités disponibles de chaque article. Les fonctionnaires du Ministère de la santé et le Syndicat des pharmaciens irakiens déclarent que les prix de détail sont surveillés, comme le démontre sans doute le fait que la licence de plus de 400 des 2 650 pharmacies a été suspendue pour un mois en 1997 au motif que les prix pratiqués étaient excessifs. En janvier 1998, le nombre de pharmacies est devenu le seul critère pris en compte pour les attributions. En conséquence, une plus forte proportion de fournitures a été affectée à Bagdad. Alors que les pharmacies privées de Bagdad recevaient jusque-là 32,9 % des fournitures pour environ 29 % de la population irakienne, cette proportion est maintenant passée à 40 %. Le Ministère de la santé est conscient de cette situation et va réviser les critères d'attribution.

73. À ce jour, les fournitures attribuées au secteur privé au titre de la phase I des fournitures représentent une valeur de 14 millions de dollars environ, selon des calculs effectués sur la base des plans d'attribution du KIMADIA, et pour environ 3 millions de dollars de médicaments au titre de la phase II. En moyenne, le prix de vente au secteur privé représente 18 % du coût des achats et les médicaments sont vendus au public à un prix correspondant à 25 % de leur coût réel. En janvier 1998, le Ministère de la santé a tenté de rationaliser les prix et, si l'on se fonde sur un échantillon de produits distribués par le secteur privé, les prix ont augmenté dans des proportions variant entre 128 % et 3 400 %. Cette augmentation plutôt spectaculaire

/...

s'explique par le fait que les prix étaient précédemment calculés sur la base du taux de change officiel d'avant 1990 et que les prix minimes qui en résultaient étaient en fait inapplicables, étant souvent inférieurs à la valeur de la plus petite coupure en circulation (25 dinars irakiens). Une enquête récente n'a pas révélé de mécontentement notable, puisque 5 % seulement des pharmaciens s'apprêtaient à présenter une réclamation au sujet des relèvements de prix. Il convient de noter que le prix des médicaments est plutôt symbolique dans les cliniques publiques et les cliniques relevant de l'assurance santé et qu'il est bien inférieur à la valeur commerciale réelle. Cependant, pour certains articles, par exemple pour certains antibiotiques injectables extrêmement coûteux, le Gouvernement s'efforce de décourager des utilisations injustifiées lorsqu'il existe des produits de remplacement fabriqués dans le pays (qui sont fournis gratuitement ou à un prix minime) et de faire en sorte qu'on ne puisse s'en procurer que par l'intermédiaire d'un hôpital. Le produit des ventes au secteur privé sert à financer des primes d'incitation versées au personnel ou des travaux urgents de maintenance dans les hôpitaux et autres établissements de santé.

74. La première distribution de médicaments au secteur privé, effectuée en août 1997, a porté sur neuf articles. En mars 1998, le contingent distribué comprenait 147 articles. D'octobre à décembre 1997, la fourniture d'articles aux pharmacies privées a été interrompue pendant trois mois, les quantités disponibles n'étant distribuées qu'aux cliniques du secteur public ou subventionnées par l'assurance santé. Une enquête par sondage portant sur 126 (10 %) des pharmacies privées des cinq districts urbains de Bagdad a été effectuée à la fin d'avril 1998 pour faire le point de la situation dans cette section du secteur privé. L'enquête a montré que 90 % des pharmacies avaient reçu leur part des articles à distribuer en mars. Environ 50 % des pharmacies ont refusé de réceptionner un ou plusieurs articles, essentiellement parce qu'elles en avaient suffisamment en stock (ce qui a été confirmé par un examen de leurs registres) ou parce que les articles concernés n'étaient pas fréquemment prescrits par les médecins de leur secteur. La principale conclusion de l'enquête était la corrélation entre les pénuries observées dans le secteur public et le secteur privé. Quatre-vingt-quinze pour cent des pharmacies de l'échantillon tenaient à jour des registres appropriés pour les articles fournis en application de la résolution 986 (1995).

Adéquation

75. À ce jour, les observateurs ont signalé que la plupart des articles étaient disponibles en quantités insuffisantes et que les malades ne pouvaient pas se procurer les médicaments prescrits ou, pire encore, ne recevaient qu'une partie du traitement recommandé. La pratique de rationnement des médicaments reste en vigueur dans l'ensemble des 15 gouvernorats, en particulier dans les dispensaires et les départements ambulatoires des hôpitaux. Cependant, les services hospitaliers et les services d'urgence ne pratiquent pas le rationnement des médicaments. C'est là le signe d'un changement positif. Une analyse de l'adéquation des approvisionnements en antibiotiques en janvier 1998, effectuée dans huit hôpitaux de quatre gouvernorats, montre que, en moyenne, 20 % seulement des patients recevaient les antibiotiques prescrits. Une analyse analogue pour la période de janvier-mars 1998 a montré un taux d'adéquation moyen des approvisionnements d'environ 26 % pour les solutions intraveineuses

/...

dans les hôpitaux et d'environ 15 % pour les antibiotiques dans les dispensaires. Cependant, à la fin du mois d'avril, une amélioration de la situation était perceptible à la lecture des rapports des observateurs.

76. L'augmentation des livraisons de médicaments et de fournitures médicales à l'Iraq a un impact variable. Le nombre des examens de laboratoire et des admissions dans les hôpitaux a été plus élevé au second semestre de 1997 qu'au premier semestre de l'année. De même, l'enquête du mois de mai a mis en évidence, par rapport à la même période de 1997, des augmentations de 13,8 % et 28,4 % respectivement du nombre d'admissions dans les services de médecine et de chirurgie. D'un autre côté, les hôpitaux ont continué de recevoir certaines quantités de fournitures et de matériels chirurgicaux, mais la gamme restreinte d'articles disponibles est encore un facteur contraignant pour les procédures chirurgicales nécessitant des équipements de survie fiables et diversifiés. Le nombre mensuel moyen d'opérations chirurgicales n'a pas sensiblement évolué depuis 1993, avec seulement un léger fléchissement au premier trimestre de 1997 à la suite d'une contraction du volume d'aide internationale dans la période qui a précédé la mise en application de la résolution 986 (1995). C'est ce qu'a confirmé l'enquête de mai qui n'a pas fait apparaître d'accroissement du nombre des procédures chirurgicales majeures au cours de la même période. Les 52 382 interventions chirurgicales effectuées en 1997 étaient surtout des interventions d'urgence, alors que les opérations de routine ont été remises à une date ultérieure; il n'y a donc pas eu de changement notable par rapport à 1996. Il semble que la pénurie de fournitures chirurgicales dans le secteur public ait encouragé certains malades à recourir aux services du secteur privé, malgré des coûts relativement élevés. D'après l'évaluation de l'OMS, toute augmentation effective des moyens disponibles pour des interventions chirurgicales impliquerait un important appui supplémentaire en faveur du secteur de la santé. L'enquête de mai n'en a pas moins mis en évidence un accroissement de 114 % des consultations dans les dispensaires des trois gouvernorats du nord; dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, la progression a été de 11 % par rapport à la période correspondante de 1997. Dans le secteur de la médecine et de la santé, l'accroissement du nombre des consultations traduit en général un meilleur niveau de satisfaction. L'enquête de mai a montré que 50 % des personnes interrogées recevaient en totalité le traitement prescrit, alors que la proportion correspondante était de 39 % en novembre 1997. Le pourcentage de patients qui sortaient d'une consultation dans un dispensaire sans qu'aucun médicament ne leur ait été prescrit est tombé de 28 % à 15 %. En moyenne, 74 % des patients estimaient que l'accès aux médicaments s'était amélioré au cours des trois derniers mois. Cependant, les médecins attachés à ces installations ont déclaré qu'ils n'avaient en moyenne à leur disposition que 34 % des médicaments qu'ils auraient besoin de prescrire pour les 10 maladies les plus courantes.

77. Durant la période du 2 au 12 novembre 1997 et en consultation avec le Ministère de la santé, l'OMS a procédé à une enquête sur la disponibilité des médicaments et du matériel médical fournis en application du Mémorandum d'accord. L'enquête a porté sur un total de 54 établissements de santé de huit gouvernorats (cinq gouvernorats du centre et trois gouvernorats du nord). Au moment de l'enquête, on estimait qu'environ 30 % des articles arrivés dans le pays au titre de la phase I avaient été distribués.

78. Une autre enquête ayant des objectifs similaires a eu lieu en avril 1998. Un programme conjoint de l'OMS et du Groupe d'observation multidisciplinaire et d'observateurs de région a été établi d'un commun accord et il a été procédé, en consultation avec le Ministère de la santé, à une enquête portant sur tous les gouvernorats. Au total, 165 établissements de santé ont été visités, dont 47 hôpitaux, 69 dispensaires comptant des médecins parmi leur personnel et 49 cliniques publiques et cliniques relevant de l'assurance santé. Les établissements ont été choisis au hasard de manière à couvrir aussi bien les zones urbaines que les zones rurales. Dans chaque établissement, un questionnaire rempli par le personnel médical a permis d'obtenir des informations portant notamment sur la fréquentation par les patients, les approvisionnements en médicaments et les prestations fournies, ainsi que des précisions sur les services publics (eau, gaz, électricité, etc.). De plus, des entretiens ont eu lieu avec 10 malades ambulatoires dans chaque établissement.

79. Les médicaments et les fournitures médicales arrivent désormais avec une fréquence accrue. Il continuera probablement d'en être ainsi étant donné les améliorations apportées au mécanisme de passation des marchés qui impose des dates limites pour les livraisons. Cependant, vu le manque général de ressources, il est peu probable que les besoins en médicaments et fournitures médicales de base puissent être satisfaits, d'autant que le dispositif actuel implique toujours un décalage de quatre à cinq mois entre l'approbation et le moment où les articles deviennent disponibles. Le système est handicapé par une base d'information fragile et les faiblesses de l'appui logistique, administratif et organisationnel, et aussi par les lacunes de la communication. Ce sont là de sérieux obstacles qui compliquent la rationalisation et l'établissement d'un ordre de priorité des achats et de la distribution, deux conditions clefs pour assurer l'approvisionnement en médicaments de base.

80. Le rationnement des médicaments dans les gouvernorats septentrionaux de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh n'est plus pratiqué de façon régulière. Cependant, si les médicaments nécessaires ne sont encore disponibles ni en quantité suffisante ni dans une gamme complète, d'autres articles sont surstockés. Les autorités locales continuent de ne pas coordonner la distribution directe effectuée par des organisations non gouvernementales (ONG) aux établissements de santé, bien que les autorités locales s'efforcent d'encourager les ONG à n'envoyer que les médicaments nécessaires. Beaucoup de malades ayant besoin d'un traitement spécialisé sont dirigés sur Bagdad, car c'est généralement le seul centre du pays qui est en mesure de fournir une large gamme de services spéciaux. Certains hôpitaux ont atteint les limites de leurs capacités de stockage et choisissent désormais soigneusement les articles dont ils ont besoin. De nombreux établissements de santé ont des stocks de certains articles, souvent parce qu'ils reçoivent directement des donations provenant d'autres sources. L'OMS les encourage à envoyer leurs excédents à l'entrepôt et à ne commander que les articles dont ils ont besoin. Un problème de surconsommation de médicaments a été signalé et le niveau de fréquentation varie selon les arrivées de médicaments. Pour remédier à cette situation, l'OMS a encouragé les autorités à recourir à un système de "cartes de médicaments" afin de limiter les prescriptions et l'utilisation de médicaments. Cette mesure entrera en application au trimestre prochain. Des pénuries persistent néanmoins pour certains médicaments et certaines fournitures médicales.

/...

C. Eau et assainissement

Efficacité

81. L'UNICEF indique que tout le matériel livré aux services chargés de l'approvisionnement en eau est parvenu dans les entrepôts sans être endommagé. Toutefois, des articles d'une valeur supérieure à 300 000 dollars correspondant à trois commandes, dont des moteurs électriques et du chlorure de chaux, n'ont pas été livrés conformément aux spécifications convenues entre le Gouvernement et ses fournisseurs. Le Gouvernement iraquien suit cette affaire en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

82. Au 15 mai 1998, des articles d'une valeur de 19 414 063 dollars au titre de 22 contrats ont été livrés en Iraq dans le cadre de la phase I. Le Comité du Conseil de sécurité a approuvé ces contrats 57 jours en moyenne après leur soumission et il a fallu attendre 175 jours pour que les articles en question parviennent en Iraq après l'approbation du Comité. Dans le cadre de la phase II, on a constaté une nette réduction des délais d'approbation : le Comité a mis en moyenne 23 jours pour approuver les contrats soumis. Il n'est pas encore possible d'estimer le temps écoulé entre l'approbation et la livraison des produits prévus pour la phase II, étant donné que, jusqu'ici, 8 % seulement des articles approuvés sont parvenus en Iraq.

83. Jusqu'à présent, l'Iraq n'a reçu que 29,6 % des articles commandés dans le cadre des trois phases, dont 12,3 % ont été livrés aux projets d'approvisionnement en eau dans les 15 gouvernorats du centre et du sud; aucun équipement n'a encore été livré pour la phase III. Les équipements commandés dans le cadre de la phase II qu'il reste à livrer devraient arriver d'ici la fin du mois de novembre 1998 et ceux prévus pour la phase III ne devraient pas être livrés avant mars 1999. Le taux de distribution et d'installation varie d'un gouvernorat à l'autre. Ainsi, dans les gouvernorats de Tameem et Salah al Deen, seulement 18 % du matériel livré a été distribué aux projets alors que dans ceux de Wasit et Thi-qar, ce taux a atteint près de 90 %. En moyenne, pour les 15 gouvernorats, y compris la ville de Bagdad, 58 % des équipements livrés aux entrepôts locaux ont été distribués aux projets.

84. Sur les 2 750 tonnes de chlore liquide commandées par les services compétents dans le cadre de la phase I, 2 082 tonnes (soit 76 %) ont déjà été livrées et 630 tonnes utilisées. Les 1 250 tonnes commandées par la Direction générale des eaux et de l'assainissement ont été livrées et distribuées dans les 15 gouvernorats conformément au plan d'attribution sur une période de 137 jours, ce qui représente en moyenne neuf jours par expédition. Pour les autres 1 500 tonnes commandées par l'Office des eaux et de l'assainissement de Bagdad, seulement 830 tonnes (soit 55 %) ont été livrées depuis la première expédition en septembre 1997.

85. L'Office a utilisé davantage de chlore que la Direction générale (50 % contre 20 %) en raison essentiellement des caractéristiques techniques propres au réseau de Bagdad qui alimente 5,5 millions d'habitants (29 % de la population). Ce réseau pompe directement l'eau du fleuve et recourt à la chloration à la fois pour traiter l'eau et pour désinfecter le réseau lui-même. Sa principale station, qui dessert 3,5 millions d'habitants, est équipée d'un

/...

système de préchloration qui consomme 50 % de chlore de plus mais qui permet de réaliser des économies sur l'entretien nécessaire dans les stations qui ne fonctionnent pas de cette manière. La consommation de chlore varie d'un gouvernorat à l'autre. Sur les 69 bouteilles de chlore livrées dans le gouvernorat de Kerbala, 49 (71 %) ont déjà été utilisées. Dans le gouvernorat de Babylone, sur les 96 bouteilles livrées, seulement sept (7 %) ont été utilisées. Ces différences sont imputables en partie à l'existence ou à l'absence d'autres approvisionnements. Ainsi, les stations d'épuration de Babylone avaient reçu du programme ordinaire de l'UNICEF et de fournisseurs trouvés en Jordanie du chlore qu'elles sont toujours en train d'utiliser. En revanche, Kerbala avait épuisé tous ses stocks.

86. Le réseau d'adduction étant en très mauvais état (ruptures et fuites fréquentes), surtout dans le sud de l'Iraq, l'eau peut être contaminée après avoir été désinfectée, ce qui réduit l'efficacité de la chloration.

87. Des indicateurs ont été mis au point pour évaluer l'impact du programme sur la qualité et la quantité d'eau produite. À l'aide des chiffres communiqués par le Ministère de la santé et l'OMS, l'UNICEF entreprend actuellement une comparaison mensuelle du volume d'eau contaminé dans chaque gouvernorat et à Bagdad à la fois avant et après la livraison de désinfectants et de coagulants (chlore gazeux et alun). Il ressort de l'évaluation que le taux de contamination de l'eau produite à Bagdad avait sensiblement diminué (de 8 à 3 % en l'espace de cinq mois), réduction imputable au fait que l'Office des eaux et de l'assainissement de Bagdad utilisait beaucoup de chlore gazeux. La réduction la plus importante a été constatée dans le gouvernorat de Thi-qar où le taux de contamination est tombé de 40 % entre octobre 1997 et février 1998, ce qui semble s'expliquer là encore par le fait que de grandes quantités de chlore ont été distribuées. Toutefois, il s'agit là de chiffres indicatifs et non absolus car, comme pour tant d'autres aspects du système d'épuration des eaux, le service de surveillance se heurte à une série de difficultés opérationnelles qui réduisent la fiabilité des résultats.

88. Les observateurs et ingénieurs de l'UNICEF ont fait état d'une augmentation de 10 à 30 % de la quantité d'eau produite dans certaines stations d'épuration où des pompes ont déjà été installées. Toutefois, il est trop tôt pour fournir une évaluation nationale, le taux d'exécution du programme étant encore très faible.

89. Une série d'obstacles – insuffisance des effectifs, difficultés financières et problèmes techniques du réseau lui-même – a pour effet de réduire l'impact des équipements déjà livrés. Le pays souffre d'une grave pénurie de personnel qualifié en raison de l'exode de très nombreux étrangers qualifiés au moment de la guerre du Golfe et ultérieurement. Même si Bagdad conserve la plupart du personnel qualifié, les services concernés ne disposent généralement pas de toutes les compétences techniques requises, des outils nécessaires à l'installation de l'équipement ni des crédits nécessaires aux directions des eaux et de l'assainissement des gouvernorats. Le Gouvernement a fait savoir qu'il a pris des mesures pour fournir au gouvernorat de Salah al Deen l'appui financier nécessaire pour achever l'installation de l'équipement, la Direction générale des eaux et de l'assainissement étant autofinancée. Comme on l'a déjà indiqué, la plupart des pompes ne sont donc pas encore installées dans les

/...

stations d'épuration faute de moyens d'exécution. Dans le cadre de la phase I, les autorités compétentes estiment que, pour assurer l'installation efficace des équipements commandés, l'Office des eaux et de l'assainissement de Bagdad a besoin de 500 millions de dinars irakiens et la Direction générale des eaux et de l'assainissement de 650 millions de dinars irakiens. À l'heure actuelle, il semble que les entités en question fonctionnent avec moins de 10 % de leur budget de 1990.

90. Le réseau d'adduction d'eau souffre lui-même de problèmes systématiques liés à la difficulté de maintenir la pression lorsque les ménages utilisent leurs propres pompes pour remplir leurs citernes, créant ainsi une pression négative qui permet une contamination croisée provenant des eaux usées. Les tuyaux éclatent et si les fuites peuvent être généralement décelées dans les grandes canalisations, il est extrêmement difficile de les localiser dans les conduites tertiaires. La présence de nombreuses ruptures en surface est également une source de contamination croisée. À Bagdad, les déperditions dues à ces ruptures de conduites représentent actuellement 50 % de la production, auxquelles il faut ajouter 10 % imputables aux raccordements non autorisés au réseau. Des réparations systématiques et un entretien méthodique se sont révélés impossibles en raison du volume limité des équipements livrés jusqu'à présent.

Équité

91. Dans l'ensemble, les articles livrés aux gouvernorats et à Bagdad ont été répartis conformément au plan de distribution. Plusieurs ont été distribués à des projets qui ne figuraient pas dans le plan de distribution, mais l'UNICEF en avait été informé par les autorités compétentes comme prévu dans le Mémoire d'accord. Ces changements étaient à mettre au compte de retards de livraison. En effet, certains projets, désignés il y a 18 mois, avaient déjà reçu d'autres sources du matériel dont ils avaient un besoin pressant.

92. Les besoins énumérés dans le plan de distribution pour les phases I à III avaient été établis essentiellement sur la base d'enquêtes menées par l'UNICEF et son partenaire d'exécution, CARE Australie, sur les 1 700 projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq et à Bagdad. L'enquête menée par l'UNICEF et CARE en 1997 contient des informations détaillées pour chaque gouvernorat, district et sous-district en milieu rural et urbain, telles que le nombre d'habitants bénéficiant d'un approvisionnement en eau, l'alimentation en mètres cubes par jour et en litres par habitant et par jour. Dans cette enquête, le matériel requis pour les projets a également été identifié, reçu un rang de priorité et classé par ordre d'importance puis les résultats ont été introduits dans une base de données créée par l'UNICEF.

Adéquation

93. Pour les 15 gouvernorats, l'UNICEF estime qu'il faudra au minimum 500 millions de dollars pour que le système d'approvisionnement en eau et d'assainissement recommence à fonctionner à un niveau acceptable. En conséquence, seulement 12 % de l'ensemble des besoins immédiats sont couverts par les phases I à III. Le principal objectif consistait à produire de l'eau de

/...

meilleure qualité dans les stations actuelles. Une analyse préliminaire donne à penser que cet objectif a été atteint à Bagdad et dans plusieurs gouvernorats grâce à l'amélioration du traitement des eaux au moyen de coagulants comme l'alun et une désinfection efficace au chlore.

94. Il est trop tôt pour évaluer l'amélioration de la production dans les projets d'approvisionnement en eau car le matériel et les pièces de rechange déjà livrés sont loin d'être installés. Toutefois, dans les stations d'épuration où des pompes ont déjà été montées, un accroissement de la production de l'ordre de 10 % a été signalé.

95. Le troisième objectif, à savoir un accroissement de la distribution d'eau de 8 %, n'a pu être atteint car 96 kilomètres de conduite et raccords viennent à peine d'être livrés et n'ont pas encore été distribués aux gouvernorats.

96. Le plan de distribution prévoyait aussi une amélioration de 7 % pour le système d'évacuation des eaux usées grâce à la fourniture de 47 camions de vidange et de 12 véhicules de lavage à haute pression; cet objectif n'a pas été entièrement atteint parce que les camions en question n'ont pas encore été livrés aux autorités compétentes. Toutefois, une évaluation rapide de l'impact des véhicules de lavage livrés à l'Office des eaux et de l'assainissement de Bagdad a fait apparaître que l'obstruction du réseau a diminué de 20 % à Bagdad. Les véhicules étaient utilisés sept jours par semaine. Deux véhicules ont été mis à la disposition de la Direction de l'assainissement de Bagdad et un à chacune des neuf municipalités de Bagdad à l'exception de Saddam City qui en a reçu deux car cette municipalité est la plus peuplée et connaît de très graves problèmes d'assainissement. Bien que de plus en plus d'égouts doivent être débouchés, l'Office de Bagdad se propose tout de même d'acheter des véhicules supplémentaires dans le cadre du plan de distribution élargi pour déboucher tous les égouts. Toutefois, il convient de noter que cela empêchera seulement les effluents de s'accumuler dans les zones résidentielles. Il faut d'urgence remettre en état le système d'épuration des eaux usées pour mettre fin à la pratique courante qui consiste à déverser les eaux non traitées dans les rivières.

97. Les articles fournis dans le cadre des phases I à III n'ont pas empêché le réseau d'adduction d'eau de se détériorer. En raison de nombreuses ruptures et fuites, les utilisateurs finals ne peuvent pas toujours constater l'amélioration de la qualité de l'eau et de la quantité produite dont il est fait état au niveau des projets. Qui plus est, les équipements ne fonctionnaient pas de manière optimale en raison de fréquentes coupures de courant. Toutefois, l'UNICEF estime que les 200 millions de dollars qu'il était proposé d'allouer au titre de l'entretien du réseau dans le plan de distribution élargi empêchera une nouvelle détérioration dans ce secteur.

D. Électricité

Efficacité

98. Les plans de distribution pour les phases I à III ont permis de répondre partiellement aux besoins immédiats du secteur en vue d'empêcher une nouvelle détérioration de la production d'électricité et des lignes de transport et, dans

/...

une certaine mesure, du réseau de distribution. Il convient de s'occuper de toute urgence de ce réseau, de très nombreux consommateurs y ayant été raccordés sans que son expansion ait été convenablement planifiée. Toutefois, la nécessité d'accroître la capacité de production l'emporte parce que le réseau est capable de distribuer l'électricité produite, même s'il le fait avec difficulté.

99. Dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, des pièces de rechange, des équipements et des matériaux représentant 42 % du montant alloué pour la phase I et seulement 2 % de celui affecté à la phase II ont été livrés. Dans bien des cas, cette situation est à mettre au compte des délais de fabrication et à la mise au point de nombreux détails techniques avec les fournisseurs et fabricants. Les équipements sont envoyés directement à leurs destinataires après vérification à l'entrepôt central. Les fournitures pour la réparation des lignes de distribution et d'autres équipements non spécialisés, tels que câbles à haute tension et transformateurs, sont distribués conformément aux plans arrêtés par la Direction générale de distribution d'électricité. À ce jour, le manque de coordination des livraisons a perturbé les calendriers prévus pour la maintenance des centrales. Des articles, tels que les câbles destinés aux réseaux de distribution, ont été livrés mais n'ont pu être utilisés parce que des éléments complémentaires, par exemple les raccords de câbles, n'ont pas été approuvés par le Comité du Conseil de sécurité. De même, les tubes vaporisateurs de chaudière pour les centrales thermiques ont été livrés mais l'achat de tubes de condensateur n'a pas été autorisé. Or, sans ces tubes, il est difficile d'assurer l'utilisation optimale des tubes vaporisateurs de chaudière, la pression ne pouvant être accrue.

100. Dans le cadre de la phase I, des équipements ont été achetés pour empêcher une nouvelle détérioration des quatre centrales thermiques et assurer la maintenance du réseau de distribution. Dans les centrales thermiques, l'installation d'éléments tels que des réchauffeurs d'air, des compresseurs d'air pour les systèmes de commande, des pièces de rechange pour les systèmes de commande automatique, des détecteurs de flamme et des produits chimiques pour l'épuration des eaux a réduit la fréquence des arrêts dans les centrales et a accru quelque peu la production (2 à 3 %) qui a atteint 40 à 45 %. Ces pourcentages demeurent bien en deçà des niveaux normalement escomptés (80 % ou plus) et aucune augmentation de la production n'est prévue. Les systèmes de commande automatique et le matériel de protection renforce la sécurité des centrales. L'installation de 300 transformateurs basse tension et du matériel de protection connexe dans des zones résidentielles, y compris les services publics, a réduit la surcharge et le grillage des transformateurs. Elle a également permis de remédier en partie au problème de basse tension pour les consommateurs et d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité.

101. Dans les trois gouvernorats septentrionaux de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, le programme vise à rénover les réseaux de distribution et de transport et à remettre en état les deux centrales hydroélectriques de Dokan et Derbandikhan qui demeurent la seule source d'énergie électrique dans le nord. Étant donné que les livraisons ne représentent jusqu'à maintenant que 3 % des ressources allouées à la phase I, il est impossible de juger en détail de l'efficacité avec laquelle cette phase a été mise en oeuvre. Dans mon précédent rapport (S/1998/194), j'ai expliqué la série de difficultés rencontrées depuis

/...

le début de l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Pour assurer une action plus efficace de la part de l'Organisation des Nations Unies, une équipe spéciale mixte examine actuellement les problèmes d'exécution dans le secteur de l'électricité dans les trois gouvernorats septentrionaux, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 31.

102. À ce jour, 30 % du matériel livré a été utilisé essentiellement pour remplacer les transformateurs de distribution défectueux. D'autres articles, notamment des lubrifiants pour les transformateurs, seront utilisés pendant les travaux de maintenance prévus pour l'automne prochain. Toutefois, à Dohouk, la livraison des lubrifiants nécessaires pour les transformateurs de puissance a permis au gouvernorat de transformer toute l'électricité fournie par le gouvernorat de Ninive. Comme dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, certains retards de livraison dans le nord sont imputables aux calendriers de production des fabricants, aux spécifications techniques et aux difficultés de transport. De même, l'exécution des travaux a été retardée dans une certaine mesure par le fait que des articles complémentaires n'ont pas été livrés. Chaque fois que possible, les autorités compétentes ont puisé dans les stocks existants d'articles complémentaires pour installer de nouveaux équipements. L'achat urgent des fournitures nécessaires est en cours et, dès leur livraison, on s'attachera à assurer les services essentiels et à desservir les zones rurales.

103. Un cabinet d'experts-conseils a examiné la structure des barrages de Dokan et de Derbandikhan pour déterminer les réparations à effectuer. Par la suite, les niveaux d'eau ne présentant pas de danger ont été calculés pour le barrage de Derbandikhan et les autorités compétentes ont autorisé l'ouverture des vannes d'évacuateurs pour les ramener à des limites maximales acceptables. Les experts techniques du Gouvernement ont également évalué l'état du barrage, qui représente une source essentielle d'irrigation en aval pendant l'été, et ont conclu que l'intégrité du barrage n'était pas immédiatement menacée.

104. Un deuxième cabinet d'experts-conseils étudie actuellement les réparations à effectuer d'urgence dans les génératrices de Dokan. Des ingénieurs-conseils devraient commencer les travaux en vue de la réparation du système hydroélectrique le mois prochain. Dans le gouvernorat d'Arbil, l'installation de quatre groupes électrogènes diesel devrait être achevée d'ici septembre 1998 afin de pouvoir alimenter en électricité les hôpitaux et les stations de pompage en cas d'urgence. Quatorze autres transformateurs de puissance devraient être livrés dans le courant de septembre/octobre 1998.

Équité

105. Le matériel et les fournitures alloués dans les plans de distribution pour les phases I à III sont censés couvrir l'ensemble du réseau électrique dans les 15 gouvernorats. Quarante pour cent de ces allocations sont destinés aux systèmes de production et de transport et les 20 % restants au réseau de distribution. Les équipements destinés à la production d'électricité ont été utilisés dans les quatre centrales désignées dans le cadre de la phase I. Les articles destinés au réseau de distribution sont répartis entre les quatre centres de distribution d'électricité en fonction de la population (Bagdad, 30 %; centre de l'Iraq, 30 %; nord de l'Iraq, 20 %; et sud de l'Iraq, 20 %), de

/...

la complexité du réseau et de l'urgence des besoins. Il convient de noter qu'en raison du volume très limité de matériel livré, la Direction générale de distribution d'électricité se propose de l'employer pour parer aux besoins les plus pressants plutôt que de procéder de manière systématique.

106. Le montant total des fonds alloués au secteur de l'électricité pour les phases II et III a été réparti entre les trois gouvernorats septentrionaux en fonction du nombre d'habitants (Dohouk, 23 %; Arbil, 33 %; et Souleimaniyeh, 44 %), Arbil reversant 1 % de sa part à Souleimaniyeh au titre des dépenses de production que ce dernier avait engagées. Le matériel commandé est réparti en conséquence.

Adéquation

107. Un montant total de 176 millions de dollars a été alloué dans le cadre des phases I à III à l'achat de matériel destiné aux 23 centrales électriques du pays (y compris les deux centrales hydroélectriques de Souleimaniyeh) et à leurs réseaux de transport et de distribution. Au 15 mai 1998, des équipements d'une valeur de 90,6 millions de dollars sur le montant total de 104,6 millions de dollars alloué aux 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, avaient été autorisés. Des articles correspondant à 47 contrats d'une valeur totale de 15,9 millions de dollars ont été livrés dans le cadre des phases I et II. Les observateurs des Nations Unies estiment que leurs installation et utilisation ralentiront la détérioration du système de production d'électricité, ainsi que le nombre d'arrêts des centrales et amélioreront les marges de sécurité. On peut s'attendre à une très légère augmentation de la production des centrales électriques qui ont reçu des équipements. La représentation de demandes d'importation et l'autorisation de matériel dans le cadre de la phase III qui sont actuellement en attente ou qui ont été refusées par le Comité du Conseil de sécurité pour les phases précédentes devraient continuer d'accroître la production. Toutefois, au cours de l'année écoulée, le déficit d'électricité se chiffrait à 1 600 mégawatts et devrait rester à ce niveau ou s'aggraver. À mesure que la demande des consommateurs s'accroît, la production se détériore et, de ce fait, toute légère augmentation sera pratiquement annulée par l'accroissement de la demande annuelle. Il faut s'attendre à ce qu'en 1998, les coupures de courant se poursuivent et s'aggravent pendant l'été, les conditions climatiques, notamment la température, réduisant la productivité des centrales. Une allocation plus importante est nécessaire pour parer aux besoins les plus pressants en électricité. Dans le cadre du plan de distribution élargi, il est prévu de produire 460 mégawatts de plus. Pour ce qui est de la distribution d'électricité, il convient de noter que si 300 transformateurs doivent être livrés aux 15 gouvernorats, le Ministre de l'industrie a estimé que 8 000 transformateurs avaient besoin d'être remplacés d'urgence.

E. Agriculture

Efficacité

108. Le rythme auquel le Comité du Conseil de sécurité approuve les contrats pour le secteur agricole s'est sensiblement accéléré puisqu'il s'écoule en moyenne moins de 30 jours entre la présentation de demande et l'approbation, y compris le temps nécessaire pour fournir les précisions techniques demandées

/...

par le Comité pour certains articles tels que les pulvérisateurs et les pompes pour l'irrigation. Les soumissions au titre de la phase II ont été retardées et la majorité des contrats a été signée en octobre et novembre 1997. Les premiers contrats de la phase III ont été signés dès janvier 1998, ce qui a permis de commencer à en approuver en mars 1998. Après l'approbation des demandes, l'expédition a pris de deux à quatre mois, y compris le temps nécessaire pour l'émission des lettres de crédit. Il n'a donc toujours pas été possible de fournir les intrants agricoles à temps pour les saisons d'été et d'hiver commençant pendant la phase. De ce fait, des fournitures saisonnières ont été utilisées pendant le temps des récoltes des phases ultérieures. L'arrivée des pulvérisateurs de la phase I a été tardive par rapport à celle des produits agrochimiques achetés pour la période de pulvérisation de l'hiver 1997-1998. Les pièces détachées de la phase I destinées aux hélicoptères servant aux pulvérisations avaient été mises en attente et leur livraison n'avait été approuvée qu'en novembre 1997; elles sont arrivées pendant la première semaine d'avril 1998, c'est-à-dire dans les délais prévus. En tant qu'agent d'exécution pour ces articles à double usage, la FAO en a assuré le déblocage immédiat. Cela a permis à six hélicoptères retenus au sol d'être à nouveau en état de voler dès la troisième semaine du même mois. Depuis, ces appareils participent à la campagne de pulvérisation visant à protéger le blé, l'orge et les palmiers à dattes contre certains ravageurs dans les gouvernorats de Bassorah, Missan, Ninive et Thi-Qar. On estime à 150 000 hectares la superficie qui aura été pulvérisée d'ici à la fin de la saison.

109. Dans les quatre gouvernorats de Bagdad, Kerbala, Missan et Ninive, la FAO a effectué une enquête rapide d'évaluation de l'impact des intrants agricoles fournis en application de la résolution 986 (1995), qui porte sur un échantillon de 583 bénéficiaires directs et de 243 non-bénéficiaires. Conjugée à l'analyse des données que le dispositif d'observation a permis de rassembler, l'enquête a donné des indications sur l'efficacité de ces intrants. Bien que minimes par rapport aux besoins d'ensemble, les fournitures distribuées ont entraîné une augmentation de la productivité pour les agriculteurs bénéficiaires. Au total, 95 % des bénéficiaires entrant dans l'échantillon ont indiqué que les intrants avaient eu un effet favorable qui avait accru le rendement de 71 %, la superficie cultivée de 7 %, la qualité du produit obtenu de 56 % et les bénéfices nets réalisés de 75 %. Diverses cultures ont été pulvérisées : blé et orge (43 % des bénéficiaires), légumes (21 %), fruits (16 %) et légumineuses, pommes de terre et oignons (20 %). Les pièces détachées ont permis à 11,8 % des bénéficiaires interrogés de réparer des moissonneuses-batteuses, tandis que 10,8 % réparaient des tracteurs et 4,3 % des pompes pour l'irrigation. Grâce à ces pièces détachées et au matériel agricole, on a pu mettre en culture 11 000 autres hectares de terre, pulvériser 44 526 hectares et irriguer 104 905 hectares de terre arable à l'aide de pompes dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq.

110. Au total, 1 315 pompes pour l'irrigation ont été livrées en quatre fois à l'Iraq entre octobre et décembre 1997. La distribution a commencé dans les huit jours suivant l'arrivée du dernier envoi; au total, 1 300 pompes ont été distribuées dans les gouvernorats et 90 % d'entre elles ont déjà été livrées aux utilisateurs finals et sont utilisées.

111. Un certain nombre d'options s'offrent aujourd'hui aux agriculteurs pour ce qui concerne l'achat d'intrants agricoles. On trouve dans les magasins d'État des intrants subventionnés de qualité en application de la résolution 986 (1995) et des fournitures émanant d'autres sources autorisées par le Gouvernement. Tous les produits vétérinaires vendus dans ces magasins doivent subir un contrôle de qualité. Il convient de noter toutefois qu'il existe aussi un important marché privé proposant des fournitures agricoles fabriquées localement et des articles importés avec l'autorisation du Gouvernement ou provenant du commerce frontalier non réglementé. La qualité, l'état et le prix des intrants obtenus par ces divers moyens varient considérablement. Les articles fournis par l'État sont généralement vendus pour un montant qui représente de 10 à 30 % de leur prix d'achat. Sur le marché privé, les prix et la qualité sont extrêmement variables. Une comparaison récente de la FAO portant sur des articles autorisés en application de la résolution 986 (1995) indique que, même lorsqu'ils sont de qualité inférieure, les articles achetés sur le marché sont généralement plus coûteux que ceux qui sont fournis par l'État. Quatre-vingt-un pour cent des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête rapide d'évaluation estiment que les articles fournis pour l'État sont moins chers que les articles analogues achetés au prix du marché, et 12 % indiquent que l'on trouve sur le marché des pièces détachées pour tracteurs et moissonneuses-batteuses moins chères mais de qualité inférieure. La qualité des intrants est satisfaisante, 91 % des bénéficiaires la jugeant bonne pour les produits agrochimiques et les fournitures vétérinaires. Le secteur privé a des limitations dont il faut tenir compte : en dehors de points de vente pour des fournitures agricoles et des produits vétérinaires de qualité variable, il n'offre pas de services de santé animale de type dispensaire ou hôpital.

112. La FAO ayant signalé que le prix des produits zoosanitaires fournis en application de la résolution 986 (1995) est proche de celui du marché, le Ministère de l'agriculture le baisse pour que les agriculteurs n'optent pas pour des produits de qualité inférieure.

113. Les observateurs des Nations Unies n'ont pas constaté d'amélioration dans l'efficacité de la distribution des produits vétérinaires. Bien que la FAO ait fourni une aide pour remettre en état des entrepôts frigorifiques à Bagdad, le Service vétérinaire national indique que la distribution aux 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq continue de se faire au moyen de 200 glacières, faute de moyens de transport suffisamment réfrigérés. Dans les 15 gouvernorats, il n'existe qu'un seul hôpital pour animaux, celui de Diyala, où les installations de réfrigération fonctionnent convenablement. Bien que les services vétérinaires des gouvernorats n'inoculent les animaux que si les agriculteurs fournissent la glacière et le moyen de transport, l'existence d'une véritable chaîne du froid à ce stade de la distribution est extrêmement douteuse. Il se peut donc que les vaccins perdent de leur efficacité avant d'avoir été utilisés. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement, dans le cadre de la phase III et du plan de distribution élargi, a alloué des sommes considérables aux fins de l'achat de groupes électrogènes, de réfrigérateurs, de stabilisateurs de voltage, de pièces détachées pour chambres froides et de moyens de transport réfrigérés. Cela permettra le rétablissement de la chaîne du froid au stade de la distribution et la remise en état des installations frigorifiques dans les 15 gouvernorats.

114. De même, aucune amélioration sensible des services de diagnostic n'a été constatée. Les grands exploitants ont généralement l'expérience et les ressources nécessaires pour identifier la maladie qui frappe leur bétail mais beaucoup de petits exploitants, voire la plupart, n'ont pas accès à des services de diagnostic. À ce jour, il est d'autant plus difficile d'évaluer si les produits vétérinaires achetés répondent aux besoins réels que l'on manque de données de base exactes sur l'importance du cheptel. En l'absence de recensement officiel, les estimations varient de 6,5 millions de têtes (FAO) à 10,5 millions (Service vétérinaire national). La transhumance et le changement des modes de pâturage, notamment le fait que les agriculteurs du centre de l'Iraq envoient moins leurs bêtes estiver dans les trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – compliquent encore les choses. Ces incertitudes ne peuvent que limiter la fiabilité de toute évaluation de l'équité et de l'adéquation de la distribution des fournitures. Il faudra aussi faire une étude détaillée des produits prescrits à la demande des agriculteurs avant de s'enhardir à tirer des conclusions valables.

115. Il ne faut pas oublier non plus que les intrants agricoles fournis en application de la résolution 986 (1995) font partie d'une chaîne complexe de production alimentaire qui dépend de bien d'autres éléments. À chaque étape du processus de production, il faut fournir à temps des intrants et un soutien de qualité pour obtenir le rendement accru escompté. Étant donné les sommes limitées disponibles au titre des phases I à III, il sera difficile, voire impossible, d'attribuer des résultats spécifiques aux divers éléments du processus prévu par ladite résolution. Néanmoins, les résultats seront peut-être plus révélateurs à plus long terme.

116. Dans les trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – 1 102 776 ovins, 15 230 caprins et 406 333 bovins, soit 90 % du cheptel total, ont été immunisés et soignés contre les parasites : inoculations contre l'entérotaxémie, la variole ovine et caprine, la peste bovine, le charbon symptomatique et la fièvre aphteuse, purges contre les endoparasites et bains contre les ectoparasites. La distribution de concentrés de protéines animales a permis de relancer 77 petites exploitations avicoles pouvant produire au total 0,5 million de poulets par an. Les produits avicoles sont donc beaucoup plus abondants sur le marché. Des médicaments et des fournitures vétérinaires ont été distribués aux dispensaires et hôpitaux pour animaux et ont contribué grandement à accroître l'efficacité des services vétérinaires assurés dans les trois gouvernorats.

117. Dans le sous-secteur de l'irrigation, 940 pompes pour l'irrigation et 26 kilomètres de canalisations ont été reçus au titre de la phase I. Ils ont été distribués aux utilisateurs finals et couvrent une superficie irriguée totale de 2 500 hectares. Au titre de la phase II, des services d'urgence chargés d'assurer l'entretien de l'infrastructure ont été créés et fonctionnent dans chaque gouvernorat, et les intrants de base nécessaires à la maintenance et la remise en état des infrastructures d'irrigation de surface et par élévation ont été fournis.

118. Dans le sous-secteur de la mécanisation agricole, des pièces détachées pour tracteurs et moissonneuses-batteuses d'une valeur de 1 130 560 dollars ont été reçues et distribuées au titre de la phase I. Réparés et dotés de pièces

/...

neuves, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses ont permis de mieux préparer et mettre en culture 200 000 et 150 000 hectares, respectivement.

Équité

119. Pour ce qui est de la concordance entre les ressources fournies en application de la résolution 986 (1995) dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq et les types de culture et d'élevage qui y sont pratiqués, les premières observations donnent à penser que la distribution a été équitable et, dans la plupart des cas, pragmatique. Les ressources allouées par le Ministère de l'agriculture au titre de la phase I tiennent compte de la répartition des cultures et du type d'agriculture (pluviale ou d'irrigation), ainsi que de la densité relative des machines agricoles et du cheptel dans les 15 gouvernorats. Dans les trois gouvernorats du nord – Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh – les pièces détachées pour machines agricoles, les pompes pour l'irrigation et les pulvérisateurs sont attribués sur la base des stocks existants. Dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, les deux tiers des pièces détachées pour tracteurs vont aux cinq gouvernorats où ces machines sont les plus nombreuses. Les gouvernorats de Diyala, Ninive, Salah al-Din, Ta'mim et Wassit, qui sont les plus gros producteurs de blé et d'orge, recevront 82 % des pulvérisateurs de 1 000 et 400 litres, ainsi que des pièces détachées pour les moissonneuses-batteuses. Les trois grands producteurs de riz – les gouvernorats de Diyala, Najaf et Qadissiya – reçoivent 96 % des pièces détachées pour récolteuses de riz. Les pulvérisateurs à dos de 100 litres et de 16 litres sont attribués en fonction de la répartition des exploitations et chaque gouvernorat recevra de 4 à 10 % du stock. Les cinq gouvernorats où l'irrigation est la plus pratiquée – Missan, Qadissiya, Salah al-Din, Thi-Qar et Wassit – bénéficient de 54 % des pompes pour l'irrigation. L'attribution des produits agrochimiques se fait selon la zone cultivée et celle des vaccins pour animaux et des produits vétérinaires selon le nombre estimatif de têtes de bétail dans chaque gouvernorat.

120. Les observateurs de la FAO inspectent régulièrement toutes les installations d'entreposage de l'État et des gouvernorats. Les Groupes d'observation multidisciplinaires et de région effectuent également un certain nombre d'activités de suivi et d'analyse. Après inspection de tous les entrepôts des gouvernorats et de 30 % des entrepôts gouvernementaux de district choisis au hasard, la FAO a confirmé que la distribution était bien conforme aux plans d'attribution établis pour les 15 gouvernorats.

121. Dans les trois gouvernorats du nord, la FAO indique qu'elle a mis équitablement à la disposition de tous les agriculteurs de la région les intrants agricoles prévus au titre de ce programme. Elle a étendu la lutte contre les maladies animales, les maladies épidémiques des plantes et les parasites à l'ensemble de la région et fourni gratuitement les services correspondants. Certains intrants, tels que les pompes et les canalisations pour l'irrigation, les pièces détachées pour machines agricoles, les pesticides et les médicaments contre les maladies non épidémiques, les semences et les engrais, sont vendus à un prix symbolique, pour que la distribution soit plus équitable. Les fonds ainsi obtenus servent à financer de nouveaux investissements qui bénéficieront aux petits exploitants. Les budgets attribués aux gouvernorats sont fonction de la population et les intrants correspondants

/...

leur sont fournis selon leurs besoins respectifs. Par souci d'équité, on a recours à un système de loterie pour attribuer la plupart des intrants lorsque les quantités sont insuffisantes pour répondre à tous les besoins. Des équipes mobiles ont été déployées pour distribuer les semences et les engrais afin d'atteindre les exploitants pauvres des zones montagneuses éloignées qui, sinon, n'auraient qu'un accès limité au système de distribution.

Adéquation

122. Dans l'ensemble, les intrants agricoles fournis en application de la résolution 986 (1995) sont loin d'être suffisants. Toutefois, l'enquête rapide d'évaluation portant sur un échantillon de 583 bénéficiaires et de 243 non-bénéficiaires indique que le pourcentage des bénéficiaires ayant reçu des pièces détachées pour pulvérisateurs à dos, moissonneuses-batteuses, tracteurs et pompes pour l'irrigation s'établit à 40,3 %, 6,7 %, 7 % et 1 %, respectivement, et que 40 % encore ont reçu des pulvérisateurs de différentes tailles. La plupart des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites des intrants fournis en application de la résolution tout en précisant que les quantités n'étaient pas suffisantes pour couvrir leurs besoins. Au total, 81 % des bénéficiaires de l'échantillon ont estimé que les intrants agricoles reçus couvraient moins de la moitié de leurs besoins et 56 % ont indiqué qu'ils en couvraient moins du quart.

123. Dans les trois gouvernorats du nord, où les besoins sont considérables dans ce secteur, le chevauchement des intrants agricoles d'été des phases I et II n'a pas permis d'améliorer sensiblement la couverture, étant donné que les interventions sont loin d'être suffisantes, même en conjuguant les ressources allouées au titre des trois phases. Le manque d'intrants continuera de limiter sérieusement l'augmentation de la production agricole à plus grande échelle. Toutefois, l'effet cumulatif des intrants fournis dans le cadre des phases antérieures ainsi que les activités et allocations proposées au titre du programme élargi contribueront dans une large mesure à améliorer la production de denrées alimentaires dans les trois gouvernorats du nord, et donc la sécurité alimentaire dans la région.

F. Éducation

Efficacité

124. Dans le secteur de l'éducation, pour ce qui est des 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, on note une diminution sensible du temps écoulé entre la soumission et l'approbation des contrats, de même qu'entre la lettre d'approbation du Président du Comité du Conseil de sécurité et la livraison des fournitures. Une grande importance étant accordée à la remise en état de l'infrastructure scolaire, les demandes de matériels de construction sont présentées rapidement et certains de ces matériels ont été presque intégralement livrés.

125. Cette diminution du temps écoulé entre l'approbation des contrats et l'arrivée du matériel vaut également pour les fournitures destinées aux trois gouvernorats du nord, Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. L'UNESCO relève que la non-livraison d'articles complémentaires s'explique principalement par les

/...

différences observées dans la capacité d'acheminement des fournisseurs. Les marchandises ont commencé d'arriver rapidement au cours de la première semaine de mars 1998 après que l'on s'est attaché à suivre de plus près leur cheminement en faisant appel aux services d'un consultant international. L'UNESCO compte que son taux d'exécution atteindra 50 % d'ici à la fin mai 1998 dans le cadre de la phase I. Un pour cent des fournitures ont été reçues à ce jour au titre de la phase II.

126. Cependant, en ce qui concerne les autres aspects de l'exécution des contrats passés avec des fournisseurs, de graves insuffisances ont été constatées. Le conditionnement défectueux de marchandises a entraîné jusqu'à 6 % de pertes, en particulier pour certains articles en céramique et en verre tels que latrines et tubes fluorescents. D'autres fournitures, notamment des installations sanitaires, ne répondaient pas aux spécifications. Bien que le Gouvernement ait demandé que le matériel en céramique et les postes de télévision soient emballés avec plus de soin, aucune amélioration n'a été constatée jusqu'ici. En revanche, les fournisseurs ont proposé une indemnisation au titre des marchandises endommagées.

127. Le secteur de l'éducation a également eu à pâtir de la non-livraison d'articles complémentaires due à une mauvaise coordination des demandes d'autorisation de contrat et à des retards dans leur approbation. Ainsi, la fabrication de mobilier scolaire a été retardée car on n'avait pas commandé à temps la quantité voulue de fil de soudure. La production de 7 millions de manuels scolaires a également été retardée, la livraison d'éléments de presses d'imprimerie n'ayant pas été autorisée. Il se pourrait par conséquent que les pupitres et manuels scolaires ne puissent une fois encore être distribués au début de l'année scolaire 1998-1999. Au cours des sept dernières années, 70 % environ de l'ensemble des manuels scolaires distribués aux élèves avaient été utilisés précédemment.

128. Le système de distribution utilisé par le Ministère de l'éducation a connu toutes sortes de difficultés. La tenue des registres d'entrepôt s'est révélée peu commode faute des grands livres nécessaires et des ordinateurs, bloqués dans le cadre de la phase II, qui devaient servir à documenter les fournitures et à enseigner l'informatique. Les chariots faisant défaut, une mauvaise manutention des marchandises a entraîné des pertes inutiles. De même, les camions manquent pour transporter les marchandises de Bagdad aux entrepôts des différentes gouvernorats. Le Ministère compte sur l'arrivée de 40 camions commandés au titre de la phase III pour assurer une distribution efficace du matériel fourni dans le cadre des trois phases.

129. Tandis que des matériels didactique d'une valeur de 9,3 millions de dollars sont parvenus à ce jour dans les 15 gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq, seule une partie, d'une valeur de 4,3 millions de dollars, a pu y être distribuée en raison de ces difficultés logistiques. Des matériels d'enseignement, y compris d'enseignement professionnel, ont été répartis entre les 2 250 écoles des 15 gouvernorats auxquels il est prévu de livrer des fournitures en application du Mémoire d'accord. En revanche, pour ce qui est du matériel destiné à l'infrastructure scolaire, peu de livraisons ont été effectuées, le Ministère de l'éducation ne disposant pas des ressources nécessaires à l'achat de matériel tel que sable, mortier et appareillage

électriques. Le Ministère a demandé que des fonds soient mobilisés au niveau local pour financer des projets de remise en état d'établissements scolaires, mais sans grand effet pour l'instant.

130. Dans les gouvernorats du nord, Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh, l'UNESCO a produit 18 000 pupitres scolaires sur les 38 000 prévus au titre de la phase I, dont 14 000 ont été distribués. Elle a également été chargée de produire 25 000 pupitres à partir de matériel de la phase I fourni par l'UNICEF. À ce jour, 7 000 de ces pupitres sont achevés et 6 200 d'entre eux ont été distribués dans des écoles des trois gouvernorats du nord. Les matériels nécessaires à la fabrication des pupitres, commandés dans le cadre de la phase I, ont tous été livrés et ceux commandés dans le même but au titre de la phase II devraient arriver en juin 1998. Quelque 90 % des projets de remise en état des infrastructures scolaires seront en voie d'achèvement. Des travaux seront en cours dans 81 écoles sur 90. À ce jour, 42 % des travaux de remise en état des écoles ont été menés à bien. L'UNICEF a achevé la distribution, dans le cadre de la phase I, de coffrets pédagogiques à l'intention des élèves, à utiliser en classe ou durant les activités de loisir : les 2 019 écoles primaires ont toutes reçu des fournitures scolaires pour l'année scolaire 1997-1998. Plus de 500 000 enfants en ont bénéficié, ainsi que 27 000 autres élèves des écoles intermédiaires. Au cours de la période considérée, des presses d'imprimerie destinées à Arbil et Souleimaniyeh sont arrivées et permettront de produire 4,5 millions de manuels scolaires par an. Le financement de ce projet dont le coût total, y compris celui des consommables, est de 9,2 millions de dollars, est assuré au titre des trois phases de l'opération. Lorsqu'il sera achevé, les presses disposeront de fournitures et autres consommables qui leur permettront de produire près de 15 millions de manuels scolaires. La rénovation de bâtiments scolaires vient de commencer; 14 écoles à Dohouk, 19 écoles à Arbil et 21 écoles à Souleimaniyeh sont en travaux. La remise en état des installations sanitaires de 37 écoles est également en cours. À la suite de la distribution de fournitures scolaires, le taux d'inscription dans les écoles primaires a augmenté sensiblement au début de l'année scolaire. Une enquête approfondie actuellement menée dans les écoles devrait fournir des informations plus précises.

Équité

131. La distribution des fournitures scolaires s'est effectuée selon le double critère de la densité de la population et de la densité scolaire, ainsi qu'il ressort des plans de distribution détaillés. Ce mode de répartition favorise naturellement les zones urbaines et semi-urbaines, où le nombre d'élèves et la concentration d'établissements scolaires sont plus élevés. Selon l'UNICEF, la priorité a été accordée aux écoles qui ont le plus besoin de tableaux noirs, de pupitres, d'auxiliaires didactiques et d'installations sanitaires. Toutefois, en raison de l'insuffisance des moyens de transport, les fournitures ont été distribuées pour l'essentiel à Bagdad et dans ses alentours. Ce déséquilibre devrait être corrigé lorsque le Ministère de l'éducation recevra les 40 camions dont la livraison a déjà été approuvée au titre de la phase III. En attendant, le Ministère a entrepris de louer des camions, mais les résultats restent insuffisants faute de fonds.

Adéquation

132. À ce jour, 20,7 % seulement du matériel d'une valeur de 36 millions de dollars alloué au titre des trois phases sont arrivés en Iraq, dont la moitié seulement a été distribuée. Aucune des fournitures approuvées au titre de la phase III n'est encore arrivée. Selon le Ministère de l'éducation, il faudrait un apport total de 130 millions de dollars pour que les écoles irakiennes ne se délabrent pas davantage. Le montant total alloué au titre des trois phases ne répondrait donc qu'à 27 % des besoins immédiats. Compte tenu des dépenses inégales dans les différents secteurs au titre des phases I et II, le montant effectivement alloué s'élève à 21,7 millions de dollars. Cependant, bien que des observateurs des Nations Unies aient effectué dans certaines écoles des visites préliminaires qui ont amplement confirmé l'état de délabrement de l'infrastructure scolaire, il n'a pas encore été possible jusqu'ici de mener une enquête approfondie pour déterminer l'ampleur du problème. Cela devrait être entrepris au début de la prochaine année scolaire.

133. Le Ministère de l'éducation a déclaré qu'il n'y avait pas eu d'augmentation du taux de fréquentation scolaire après l'arrivée des fournitures. Bien que non vérifiée, cette affirmation rend probablement compte du fait qu'en dépit d'une accélération du rythme des livraisons, l'exécution effective des projets en est encore au tout début.

G. Remise en état des établissements humains

Efficacité

134. L'efficacité de programme de remise en état des établissements humains est en train d'être renforcée grâce à des études destinées à permettre de mieux cibler les besoins des populations des zones aussi bien rurales qu'urbaines. Les études font apparaître que dans le domaine de remise en état des établissements humains, les besoins à satisfaire sont nombreux, essentiellement dans les zones urbaines et semi-urbaines où habitent actuellement 70 % de la population. Dans ces zones, les besoins en matière de remise en état des infrastructures et des services sont manifestement considérables. En outre, un soutien continue d'être fourni de manière plus systématique et plus économique aux activités de réinstallation en mettant à profit l'expérience acquise lors de l'exécution des phases précédentes. La participation communautaire est constamment élargie et encouragée dès le lancement, la définition et l'exécution de chaque projet intégré de réinstallation.

135. L'action humanitaire des organisations extérieures et des collectivités locales dans le cadre des programmes de mise en état des établissements humains exécutés au cours des dernières années a porté essentiellement sur la satisfaction des besoins matériels immédiats, tels que les abris de secours. Grâce à cette démarche, le CNUEH a pu recenser et entreprendre des activités de relèvement humanitaire complémentaires pour encourager l'organisation d'activités productives telles que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la construction d'installations sanitaires et scolaires.

136. L'expansion du réseau économique est une autre activité retenue pour améliorer l'efficacité générale du programme. Le CNUEH crée un maximum

/...

d'emplois dans les communautés les plus démunies, grâce à son mécanisme d'exécution, en confiant à des entrepreneurs locaux l'exécution des projets. Cette démarche a eu pour effet de stimuler l'économie dans chaque gouvernorat.

Équité

137. Le programme porte essentiellement sur le secteur plus vulnérable de la population. Quatre grandes catégories sont ciblées par les activités du CNUEH : les groupes les plus vulnérables de la population des villes qui n'ont pas accès aux infrastructures et services les plus élémentaires; les personnes qui, il y a déjà longtemps, ont dû quitter leur village pour être réinstallées dans des villes des gouvernorats du nord au cours des années 70 et 80 et qui sont disposées à rentrer dans leur village; les personnes qui souhaitent rester dans les villes où elles ont été regroupées et qui ont besoin d'un meilleur accès aux infrastructures et services; enfin, un contingent plus récent de personnes qui n'ont pas la possibilité de regagner leur lieu d'origine. Le plan conçu par le CNUEH cherche à satisfaire, de façon équitable, des besoins de ces différents groupes sous réserve des domaines prioritaires recensés dans le cadre des études.

Adéquation

138. Quelque 500 000 personnes ont besoin d'une assistance aux fins de leur réinstallation permanente soit dans leur lieu d'origine soit ailleurs. On compte qu'environ 300 000 autres personnes restant dans les villes où elles ont été regroupées ont besoin d'une assistance. Enfin, on estime qu'environ 500 000 personnes, qui représentent les groupes les plus vulnérables de la population des villes, n'ont pas accès aux infrastructures les plus élémentaires et aux services de base.

139. Les ressources allouées au titre des phases I à III ne permettront de fournir une assistance qu'à 50 000 familles, soit pas plus de 20 % des familles les plus démunies. Les besoins de base de la population urbaine doivent faire l'objet d'une attention plus systématique, ce qui commence à se faire actuellement au titre de la phase III dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

140. On compte que le montant total des fonds nécessaires pour la remise en état des établissements ruraux dans les gouvernorats de Dohouk, Arbil et de Souleimaniyeh, dans le nord, s'élève à 210 millions de dollars. Le montant se répartit comme suit : 70 millions pour la remise en état des établissements ruraux, 85 millions de dollars pour la remise en état des infrastructures et services dans les villages et les centres en expansion et 55 millions de dollars pour l'aide aux personnes déplacées en matière d'infrastructure. En outre, les travaux d'infrastructure dans les villes et les zones urbaines nécessiteront des apports importants. On compte que le montant des fonds nécessaires au titre des seules activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les trois villes principales et les plus grandes villes où ont été regroupées les personnes déplacées pourrait atteindre 200 millions de dollars. Par ailleurs, l'ampleur des travaux à mener au titre d'autres activités de remise en état des établissements urbains n'a pas encore été déterminée.

H. Sensibilisation aux mines et déminage

Efficacité

141. En général, il n'y a pas de problème particulier en ce qui concerne les contrats ni de délai trop long entre le dépôt d'une demande d'approbation de contrat et le moment où le contrat est approuvé. De même, le délai qui s'écoule entre l'approbation d'un contrat et l'arrivée du matériel dans la région est raisonnable. Toutefois, il y a des délais inacceptables en ce qui concerne le temps qui s'écoule entre le moment où le matériel arrive dans la région et le moment où il est livré. Cela tient à une combinaison de facteurs et on s'est employé à résoudre les problèmes en cause en détachant à plein temps un fonctionnaire international du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à Bagdad, où celui-ci est chargé de s'occuper des mouvements de matériel et de personnel.

Équité

142. Les zones d'opérations sont déterminées sur la base de critères et de priorités fixés conjointement avec les autorités locales. Les champs de mines qui ont fait le plus grand nombre de victimes bénéficient du rang de priorité le plus élevé, suivis des zones minées où l'on compte entreprendre des activités de construction ou de réinstallation, les terres agricoles et les pâturages minés et les autres zones minées qui présentent des obstacles à la vie quotidienne, telles que les points d'eau et les routes minées. Au cours de la phase I, une équipe était affectée dans chacun des trois gouvernorats du nord : Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. Au cours des phases suivantes, le programme a permis d'identifier une concentration de mines dans les gouvernorats d'Arbil et de Souleimaniyeh et des équipes supplémentaires ne seront déployées que dans ces secteurs. Les champs de mines bénéficiant d'un rang de priorité élevé, qui ne peuvent être déminés immédiatement, auront la priorité lors des opérations de balisage et ils feront également l'objet d'une campagne intensive de sensibilisation aux mines.

Adéquation

143. Les opérations de déminage venant de commencer tout récemment, le programme d'action antimines de l'UNOPS n'a eu que des effets limités dans les trois gouvernorats du nord. Toutefois, des statistiques récentes concernant les accidents dus aux mines font apparaître une diminution du nombre de ces accidents. Il ne fait aucun doute que cela est dû essentiellement au fait que la campagne de sensibilisation aux mines qui a été menée auprès du gros de la population au cours des 12 derniers mois a donné de très bons résultats. Le programme intégré de l'UNOPS en matière de déminage, de levé, de balisage, d'assistance aux victimes et d'élaboration d'une base de données facilitera le retour de la population dans ses villages d'origine.

VIII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

144. Je suis heureux de noter que, depuis l'adoption de la résolution 1153 (1998) par laquelle le Conseil a souscrit aux observations et recommandations que j'avais présentées dans mon rapport complémentaire

/...

(S/1998/90) et dont les effets positifs ont été encore renforcés par les mesures prises par le Comité du Conseil de sécurité et par le Bureau chargé du Programme Iraq, des progrès très nets ont été faits dans le rythme d'examen et d'approbation des demandes. Le Comité et le Bureau examinent tous les deux d'autres améliorations qui pourraient être apportées au processus, suivant les directives que j'ai données au Secrétariat et les recommandations que j'ai présentées au Comité, décrites aux paragraphes 53 à 58 de mon rapport.

145. Je me félicite que le Comité du Conseil de sécurité ait décidé, comme je le lui recommandais, d'examiner et d'approuver des demandes avant même que les fonds nécessaires ne soient disponibles au Compte Iraq, étant entendu que le Secrétariat n'émettrait de lettres d'approbation que lorsqu'il aurait été confirmé que le Compte était suffisamment alimenté. Malheureusement, l'augmentation rapide du rythme des approbations est allée de pair avec une assez forte baisse du prix du pétrole, si bien qu'il est arrivé parfois que plus de 200 demandes soient approuvées mais que les lettres d'approbation ne puissent être émises faute de fonds.

146. Il convient de noter que l'examen et l'approbation des demandes ayant été plus rapides dans le cadre de la phase III et les arrangements contractuels s'étant améliorés entre le Gouvernement iraquien et ses fournisseurs, il y a eu une nette augmentation du nombre et du volume des biens humanitaires parvenant à l'Iraq. Néanmoins, les arrivées continuent d'être très irrégulières, surtout dans le domaine de l'alimentation et dans celui de la santé. Il est préoccupant de noter que, durant la phase III, il n'est arrivé qu'une fois (en mars 1998) qu'un panier de denrées complet soit distribué aux bénéficiaires. Il est essentiel d'améliorer encore la coordination entre le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies et ses organismes et programmes, de façon que les demandes soient soumises et examinées selon un ordre de priorité et que le Comité du Conseil de sécurité reçoive toutes les informations pertinentes, comme indiqué au paragraphe 53 b) de mon rapport.

147. Je note avec une vive préoccupation que, d'après une enquête effectuée par le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM en mars 1998, la situation nutritionnelle des enfants âgés de moins de 5 ans ne s'est pas améliorée depuis l'enquête effectuée en avril 1997. Cela dit, d'après l'enquête de 1998, l'application du programme humanitaire a au moins arrêté la détérioration de la situation nutritionnelle des jeunes enfants.

148. L'application aux 15 gouvernorats du centre et du sud du pays d'un programme d'alimentation des enfants prévu dans le plan élargi de distribution (S/1998/446) constitue la première tentative faite par le Gouvernement dans le cadre de la résolution 986 (1995) pour s'attaquer au grave problème de la malnutrition des enfants au moyen d'un programme bien ciblé, et il convient donc de s'en féliciter. De plus, le Gouvernement a bien voulu envisager, comme je le demandais, que 8 millions de dollars de plus soient consacrés au secteur de la santé afin de financer des programmes d'alimentation destinés spécifiquement aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, ce qui sera aussi favorable à la santé des enfants. Les observateurs des Nations Unies surveilleront la façon dont ces programmes sont appliqués. D'autres améliorations envisagées dans le plan élargi de distribution, dans les secteurs de l'alimentation, de la santé,

/...

de l'eau et de l'assainissement, devraient également renforcer la sécurité nutritionnelle.

149. Les observateurs des Nations Unies ont signalé une nette amélioration de l'approvisionnement en médicaments dans les trois gouvernorats du nord, ce qui a permis de mettre fin au rationnement. C'est là un élément très satisfaisant, de même que les efforts faits par l'OMS pour encourager des pratiques plus rationnelles de prescription de médicaments. Dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, les médicaments et les fournitures médicales arrivent maintenant de plus en plus fréquemment, encore qu'il y ait des différences entre les diverses catégories de médicaments. Par ailleurs, les centres de santé, qui doivent traiter un nombre disproportionné de cas d'urgence, n'ont pas toujours le personnel ou le matériel voulu. Je compte que grâce aux activités du mécanisme d'observation des Nations Unies qui évalue les achats pour le secteur de la santé, le Ministère de la santé pourra faire en sorte que les fournitures médicales essentielles soient achetées en priorité. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, malgré les très nombreux problèmes décrits dans mon rapport, l'utilisation des biens obtenus dans le cadre de l'application de la résolution 986 (1995) a commencé à améliorer la qualité de l'eau produite par les usines de traitement, du moins à Bagdad et dans quelques autres gouvernorats. Les observateurs des Nations Unies continueront à communiquer aux autorités irakiennes compétentes leurs constatations concernant ce secteur, qui a un impact substantiel sur la santé et la nutrition de la population, de façon à accroître l'efficacité de tous les travaux de reconstruction entrepris. Je note avec satisfaction que l'utilisation efficace de la plupart des moyens de production a permis d'accroître la production alimentaire dans l'ensemble du pays. Les observateurs des Nations Unies continueront d'évaluer dans quelle mesure cela permet de renforcer la sécurité alimentaire, en particulier pour les Irakiens les plus démunis.

150. Depuis le samedi 30 mai 1998, à 0 h 1 (heure de New York), nous sommes dans une nouvelle période de 180 jours, conformément au paragraphe 1 de la résolution 1153 (1998). Le Conseil ayant reconnu la nécessité d'augmenter très sensiblement la quantité de biens humanitaires autorisés dans le cadre du programme, il est essentiel de faire en sorte que la tendance positive mentionnée ci-dessus non seulement se poursuive mais continue de s'accélérer. Par conséquent, afin qu'il soit possible de produire des recettes pétrolières suffisantes pour la mise en oeuvre du plan élargi de distribution (S/1998/446), il est indispensable que le Conseil de sécurité se prononce sans tarder sur les recommandations que j'ai présentées le 15 avril 1998 (S/1998/330 et Corr.1) concernant les pièces détachées et le matériel dont l'Iraq a besoin pour produire les recettes envisagées.

151. Après l'approbation du plan élargi de distribution, le 29 mai 1998, cinq chargements de pétrole, représentant au total une valeur estimative de 60 millions de dollars, qui, pour des raisons techniques, n'avaient pas pu être expédiés avant cette date, l'ont été entre le 30 mai et le 1er juin 1998. Les contrats relatifs à ces chargements avaient été signés et approuvés avant le 29 mai 1998, l'idée étant que les recettes seraient utilisées pour l'achat de fournitures humanitaires dans le cadre de la phase III. J'ai donc l'intention de consacrer à la phase III les recettes provenant de ces chargements, de façon

/...

à produire les recettes prévues lors de l'approbation de ces contrats et à éviter d'interrompre inutilement l'acheminement des fournitures humanitaires.

152. Je tiens à saluer ici le dévouement et l'engagement de tous les membres du personnel des organismes des Nations Unies qui participent à l'application du programme, dans des conditions complexes et parfois difficiles. Je souhaite aussi remercier le Gouvernement iraquien de la coopération qu'il continue d'offrir.

Annexe I

État des demandes au 15 mai 1998

(Totaux cumulatifs)

	Phase I	Phase II	Phase III
Demandes reçues par le Secrétariat	957 ^a	611 ^b	512 ^c
Demandes présentées au Comité du Conseil de sécurité	879	537	422 ^d
Demandes approuvées	835	536	371 ^e
Demandes bloquées	44	1	—
Demandes en attente	—	—	19

^a Dont 78 demandes qui ont, par la suite, été annulées.

^b Dont 74 demandes qui ont, par la suite, été annulées.

^c Dont 8 demandes qui ont, par la suite, été annulées et 82 demandes qui n'avaient pas encore été distribuées.

^d Dont 32 demandes qui se trouvaient dans la filière en attendant l'expiration du délai au titre de la procédure d'approbation tacite.

^e Des fonds ne sont pas disponibles pour toutes les demandes approuvées.

Annexe II

Produits alimentaires : quantités arrivées, distribuées et stocks disponibles,
au 15 mai 1998 et rations utilisées

(Total cumulatif pour les phases I, II et III)

(En tonnes)

Produit	Total des arrivées en Iraq	Quantités distribuées dans les gouvernorats	Stocks disponibles	Quantités requises aux fins de distribution conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, en mai 1998
Blé	3 497 797	3 110 179	387 618	229 966
Riz	713 414	626 095	87 319	34 495
Margarine d'origine végétale	258 181	249 901	8 280	14 373
Légumineuses	207 188	208 352 ^a	—1 164 ^b	3 449
Sel iodé	30 283	27 463	2 820	0
Lait maternisé	13 389	12 982	407	878
Sucre	539 072	492 657	46 415	45 993
Thé	34 294	31 013	3 281	2 300
Savon de toilette	64 587	57 639	6 948	5 749
Détergent	100 186	81 389	18 797	8 049
Total	5 458 391	4 897 672	560 719	345 251

^a Dont 7 985,01 tonnes de haricots blancs qui n'avaient pu être certifiées en raison d'un problème de qualité, mais qui ont, entre-temps, été distribuées dans les gouvernorats.

^b Du fait de la distribution de produits non certifiés dans deux gouvernorats, le stock disponible présente un déficit artificiel.

Annexe IV

Observations effectuées dans tous les secteurs
du 5 décembre 1997 au 15 mai 1998

Institution	Observations par secteur						Total
	Produits alimentaires	Santé	Agriculture	Électricité	Eau et assainissement	Éducation	
Groupe d'observation par région géographique	3 307	475	67	10	19	—	3 878
UNICEF	—	162	—	—	786	116	1 064
OMS	—	2 223	—	—	—	—	2 223
PAM*	100 320	—	—	—	—	—	100 320
FAO	—	—	132	—	—	—	132
UNESCO	—	—	—	—	—	60	60
PNUD/Département des affaires économiques et sociales	—	—	—	95	—	—	95
Total	103 627	2 860	199	105	805	176	107 772

* Dont 97 923 observations par des observateurs nationaux du PAM.

Annexe V

Fonds alloués et valeur des articles arrivés dans le pays, par secteur

(En dollars des États-Unis)

A. Phases I et II

Phase I				
Secteur	Fonds alloués		Valeur des articles arrivés dans le pays	
	15 gouvernorats	3 gouvernorats du nord	Ensemble du pays	3 gouvernorats du nord
Produits alimentaires	783 480 000	122 530 000	906 010 000	120 899 552
Nutrition	—	5 000 000	5 000 000	4 591 430
Fournitures médicales	181 200 000	28 800 000	210 000 000	16 540 000
Santé	—	10 400 000	10 400 000	9 698 234
Eau et assainissement	24 000 000	20 200 000	44 200 000	10 717 469
Électricité	36 000 000	23 270 000	59 270 000	2 700 000
Agriculture	24 000 000	20 150 000	44 150 000	17 737 000
Éducation	12 000 000	15 150 000	27 150 000	7 590 525
Réinstallation	—	12 000 000	12 000 000	7 900 000*
Déminage	—	2 500 000	2 500 000	2 300 000*
Total	1 060 680 000	260 000 000	1 320 680 000	200 674 210
			940 399 968	1 141 074 178

Phase II				
Secteur	Fonds alloués		Valeur des articles arrivés dans le pays	
	15 gouvernorats	3 gouvernorats du nord	Ensemble du pays	3 gouvernorats du nord
Produits alimentaires	783 470 000	122 530 000	906 000 000	89 132 077
Nutrition	—	10 000 000	10 000 000	6 476 665
Fournitures médicales	181 000 000	29 000 000	210 000 000	95 000
Santé	—	10 000 000	10 000 000	8 813 233
Eau et assainissement	24 170 000	20 000 000	44 170 000	774 597
Électricité	36 000 000	19 300 000	55 300 000	—
Agriculture	24 000 000	26 000 000	50 000 000	10 586 000
Éducation	12 000 000	15 300 000	27 300 000	165 576
Réinstallation	—	6 000 000	6 000 000	4 940 000*
Déminage	—	2 670 000	2 670 000	600 000*
Total	1 060 640 000	260 800 000	1 321 440 000	121 583 148
			669 766 434	791 349 582

* Y compris la valeur des contributions en espèces.

B. Phase III

Secteur	Phase III					Valeur des articles arrivés dans le pays		
	Fonds alloués		Ensemble du pays			15 gouvernorats		Ensemble du pays
	15 gouvernorats	3 gouvernorats du nord				15 gouvernorats	3 gouvernorats du nord	
Produits alimentaires	783 480 000	122 530 000	906 010 000	72 118 433	1 374 958	73 493 391		
Nutrition	—	10 000 000	10 000 000	—	1 500 000	1 500 000		
Fournitures médicales	180 000 000	20 000 000	200 000 000	—	—	—		
Santé	—	10 000 000	10 000 000	—	6 755 505	6 755 505		
Eau et assainissement	24 170 000	20 000 000	44 170 000	—	—	—		
Électricité	35 500 000	26 000 000	61 500 000	—	—	—		
Agriculture	24 000 000	26 000 000	50 000 000	—	—	—		
Éducation	12 000 000	15 000 000	27 000 000	—	—	—		
Réinstallation	—	11 000 000	11 000 000	—	600 000*	600 000		
Déminage	—	1 000 000	1 000 000	—	829 000*	829 000		
Total	1 059 150 000	261 530 000	1 320 680 000	72 118 433	11 059 463	83 177 896		

* Y compris la valeur des contributions en espèces.

Annexe VI

État récapitulatif de l'exécution, par secteur, du plan de distribution
phases I, II et III, au 15 mai 1998

A. Produits alimentaires

Processus d'achat en grandes quantités*								
		Fonds alloués (ensemble du pays)	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays	
				Pourcentage		Pourcentage		Pourcentage
		Phase		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	des fonds alloués
Phase I	Produits alimentaires	870 010 000	945 717 098	108,70	945 717 098	108,70	885 923 382	101,83
	Matériel	36 000 000	20 164 754	56,01	20 164 754	56,01	11 006 257	30,57
Phase II	Produits alimentaires	870 000 000	873 207 686	100,37	873 207 686	100,37	722 414 620**	83,04
	Matériel	36 000 000	34 909 877	96,97	34 909 877	96,97	7 418 580	20,61
Phase III	Produits alimentaires	870 010 000	925 653 086	106,40	815 442 182	93,73	93 698 400	10,77
	Matériel	36 000 000	28 958 954	80,44	25 347 040	70,41	—	0,00
Total		2 718 020 000	2 828 611 455	104,00	2 714 788 637	100,00	1 720 461 239	63,00
Processus de distribution***								
		Fonds alloués au titre du plan de distribution	Articles arrivés dans les gouvernorats			Articles livrés aux utilisateurs finals ou stockés en attendant d'être distribués		
		Phase		Valeur en dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
15 gouvernorats								
Phase I	Produits alimentaires	747 480 000	763 974 989	102,21	763 974 989	102,21		
	Matériel	36 000 000	2 106 085	5,85	2 106 085	5,85		
Phase II	Produits alimentaires	747 470 000	641 918 562	85,88	641 918 562	85,88		
	Matériel	36 000 000	440 250	1,22	440 250	1,22		
Phase III	Produits alimentaires	747 480 000	72 118 433	9,65	72 118 433	9,65		
	Matériel	36 000 000	—	0,00	—	0,00		
Total pour le sud et le centre	Produits alimentaires	2 242 430 000	1 478 011 984	65,91	1 478 011 984	65,91		
	Matériel	108 000 000	2 546 335	2,36	2 546 335	2,36		
3 gouvernorats du nord								
Phase I	Produits alimentaires	122 530 000	120 899 552	98,67	120 899 552	98,67		
Phase II	Produits alimentaires	122 530 000	89 132 077	72,74	89 132 077	72,74		
Phase III	Produits alimentaires	122 530 000	1 374 958	1,12	1 374 958	1,12		
Total pour le nord	Produits alimentaires	367 590 000	211 406 587	57,51	211 406 587	57,51		
Ensemble du pays								
Total général		2 718 020 000	1 691 964 906	62,25	1 691 964 906	62,25		

* Les chiffres correspondent à la valeur, pour l'ensemble du pays, des fonds alloués, des montants indiqués dans les demandes et des arrivées.

** Ce montant ne comprend pas la valeur des contrats en suspens en attendant le règlement des différends concernant leurs valeurs.

*** Les montants indiqués correspondent à la valeur des articles arrivés et distribués dans les gouvernorats.

/...

B. Nutrition

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution							
	Fonds alloués	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals		
		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
3 gouvernorats du nord												
Phase I	5 000 000	4 817 429	96,35	4 817 429	96,35	4 591 430	91,83	4 591 430	68,17	4 340 682	86,81	
Phase II	10 000 000	8 332 833	83,33	8 332 833	83,33	6 476 665	64,77	6 476 665	64,77	1 975 322	19,75	
Phase III	10 000 000	6 915 638	69,16	6 915 638	69,16	1 500 000	15,00	1 500 000	0,00	20 000	0,20	
Total pour le nord	25 000 000	20 065 900	80,26	20 065 900	80,26	12 568 095	50,27	12 568 095	50,27	6 336 004	25,34	

C. Santé (médicaments et fournitures médicales)

Processus d'achat en grandes quantités*							
Phase	Fonds alloués (ensemble du pays)**	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays**	
	En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
Phase I	210 000 000	223 359 419	106,36	223 359 419	106,36	159 534 000	75,97
Phase II	210 000 000	217 353 837	103,50	212 347 176	101,12	52 650 000	25,07
Phase III	200 000 000	96 675 396	48,34	72 588 379	36,29	—	0,00
Total	620 000 000	537 388 652	87,00	508 294 974	82,00	212 184 000	34,00
Processus de distribution***							
Phase	Fonds alloués au titre du plan de distribution		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals ou stockés en attendant d'être distribués		
	Valeur en dollars des États-Unis		Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	
15 gouvernorats du centre et du sud							
Phase I	181 200 000		113 265 000	62,51	113 265 000	62,51	
Phase II	181 000 000		6 406 379	3,54	6 406 379	3,54	
Phase III	180 000 000		—	0,00	—	0,00	
Total pour le centre et le sud	542 200 000		119 671 379	22,07	119 671 379	22,07	
3 gouvernorats du nord							
Phase I	28 800 000		16 540 000	57,43	16 540 000	57,43	
Phase II	29 000 000		95 000	0,33	95 000	0,33	
Phase III	20 000 000		—	0,00	—	0,00	
Total pour le nord	77 800 000		16 635 000	21,38	16 635 000	21,38	
Ensemble du pays							
Total général	620 000 000		136 306 379	21,98	136 306 379	21,98	

* Les chiffres correspondent à la valeur, pour l'ensemble du pays, des fonds alloués, des montants indiqués dans les demandes et des arrivées.

** Dont la valeur des articles stockés par la Kimadia.

*** Les montants indiqués correspondent à la valeur des articles arrivés et distribués dans les gouvernorats.

D. Santé (autres composantes)

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution						
	Fonds alloués	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés des gouvernorats*		Articles livrés aux utilisateurs finals	
		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des crédits ouverts	Pourcentage des fonds alloués						
3 gouvernorats du nord											
Phase I	10 400 000	9 698 234	93,25	9 698 234	93,25	8 769 235	84,32	7 252 085	69,73		
Phase II	10 000 000	8 819 296	88,19	8 813 233	88,13	223 098	2,23	157 849	1,58		
Phase III	10 000 000	6 935 863	69,36	6 755 505	67,56	—	0,00	—	0,00		
Total pour le nord	30 400 000	25 453 393	83,73	25 266 972	83,12	8 992 333	29,58	7 409 934	24,37		

* Livrés aux entrepôts du Ministère de la santé ou de l'OMS.

Les chiffres figurant dans le tableau correspondent à tous les programmes de l'OMS plus les allocations (supplémentaires) au titre des programmes sanitaires de l'UNICEF pour les gouvernorats du nord, comprenant des composantes santé autres que les médicaments et les fournitures pour les hôpitaux (compte 53 %).

E. Eau et assainissement

	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution							
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals			
	Fonds alloués	En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués		
Phase			15 gouvernorats									
Phase I	24 000 000		22 894 235	95,39	22 894 235	95,39	19 413 084	80,89	15 478 300	64,49	8 904 282	37,10
Phase II	24 170 000		20 169 792	83,45	20 169 792	83,45	3 437 642	14,22	—	0,00	—	0,00
Phase III	24 170 000		17 218 304	71,24	16 100 517	66,61	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total pour le sud et le centre	72 340 000		60 282 331	83,33	59 164 544	81,79	22 850 726	31,59	15 478 300	21,40	8 904 282	12,31
			3 gouvernorats du nord									
Phase I	20 200 000		18 481 537	91,49	18 481 537	91,49	10 717 469	53,06	10 717 469	53,06	7 734 394	38,29
Phase II	20 000 000		18 946 618	94,73	18 946 618	94,73	774 597	3,87	774 597	3,87	466 442	2,33
Phase III	20 000 000		14 205 653	71,03	14 205 653	71,03	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total pour le nord	60 200 000		51 633 808	85,77	51 633 808	85,77	11 492 066	19,09	11 492 066	19,09	8 200 836	13,62
			Ensemble du pays									
Total général	132 540 000		111 916 139	84,44	110 798 352	83,60	34 342 792	25,91	26 970 366	20,35	17 105 118	12,91

F. Électricité

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution							
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals			
	Fonds alloués	En dollars des États-Unis	Valeur en États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en États-Unis	Pourcentage des fonds alloués		
15 gouvernorats												
Phase I	36 000 000		37 340 980	103,72	36 223 610	100,62	15 900 000	44,17	15 000 000	41,67	7 000 000	19,44
Phase II	36 000 000		43 492 130	120,81	43 335 828	120,38	1 100 000	3,06	200 000	0,56	—	0,00
Phase III	35 500 000		24 534 326	69,11	13 598 305	38,31	—	0,00	—	0,00	—	0,00
3 gouvernorats du nord												
Phase I	23 270 000		20 600 000	88,53	20 620 000	88,61	2 700 000	11,60	2 700 000	11,60	760 000	3,27
Phase II	19 300 000		17 600 000	91,19	17 670 000	91,55	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Phase III	26 000 000		24 600 000	94,62	24 600 000	94,62	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total pour le nord	68 570 000		62 800 000	91,59	62 890 000	91,72	2 700 000	3,94	2 700 000	3,94	760 000	1,11
Ensemble du pays												
Total général	176 070 000		168 167 436	95,51	156 047 743	88,63	19 700 000	11,19	17 900 000	10,17	7 760 000	4,41

G. Agriculture

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals	
	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
	En dollars des États-Unis									
15 gouvernorats										
Phase I	24 000 000	94,83	22 758 882	93,15	20 005 356	83,36	15 882 131	66,18	7 572 225	31,55
Phase II	24 000 000	90,07	21 616 663	89,11	12 832 726	53,47	12 832 726	53,47	—	0,00
Phase III	24 000 000	84,42	20 260 914	66,38	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total pour le sud et le centre	72 000 000	89,77	64 636 459	82,88	59 673 563	45,61	28 714 857	39,88	7 572 225	10,52
3 gouvernorats du nord										
Phase I	20 150 000	100,00	20 150 000	100,00	17 737 000	88,02	17 737 000	88,02	11 363 000	56,39
Phase II	26 000 000	100,00	26 000 000	100,00	10 586 000	40,72	10 586 000	40,72	1 930 000	7,42
Phase III	26 000 000	100,00	26 000 000	100,00	—	0,00	—	0,00	—	0,00
Total pour le nord	72 150 000	100,00	72 150 000	100,00	28 323 000	39,26	28 323 000	39,26	13 293 000	18,42
Ensemble du pays										
Total général	144 150 000	94,89	136 786 459	91,45	61 161 082	42,43	57 037 857	39,57	20 865 225	18,42

H. Éducation

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution							
	Fonds alloués	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays		Articles arrivés dans les gouvernorats		Articles livrés aux utilisateurs finals		
		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
15 gouvernorats												
Phase I	12 000 000	10 950 428	91,25	10 950 428	91,25	5 735 454	47,80	4 274 295	35,62	28 290	0,24	
Phase II	12 000 000	10 823 620	90,20	10 682 424	89,02	3 630 875	30,26	50 787	0,42	—	0,00	
Phase III	12 000 000	9 401 450	78,35	7 552 569	62,94	—	0,00	—	0,00	—	0,00	
Total pour le sud et le centre	36 000 000	31 175 498	86,60	29 185 421	81,07	9 366 329	26,02	4 325 082	12,01	28 290	0,08	
3 gouvernorats du nord												
Phase I	15 150 000	12 748 131	84,15	12 748 131	84,15	7 590 525	50,10	7 590 525	50,10	5 271 410	34,79	
Phase II	15 300 000	12 953 131	84,66	12 243 131	80,02	165 576	1,08	165 576	1,08	—	0,00	
Phase III	15 000 000	10 429 838	69,53	6 629 838	44,20	—	0,00	—	0,00	—	0,00	
Total pour le nord	45 450 000	36 131 100	79,50	31 621 100	69,57	7 756 101	17,07	7 756 101	17,07	5 271 410	11,60	
Ensemble du pays												
Total général	81 450 000	67 306 598	82,64	60 806 521	74,66	17 122 430	21,02	12 081 183	14,83	5 299 700	6,51	

I. Remise en état des établissements

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
	Fonds alloués	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)*		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)*		Articles arrivés dans le pays		Articles livrés aux utilisateurs finals		
		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
3 gouvernorats du nord										
Phase I	12 000 000	12 000 000	100,00	12 000 000	100,00	250 000	2,08	7 900 000	6 840 000	57,00
Phase II	6 000 000	5 140 000	85,67	5 140 000	85,67	—	0,00	4 940 000	830 000	13,83
Phase III	11 000 000	11 000 000	100,00	11 000 000	100,00	—	0,00	600 000	—	0,00
Total pour le nord	29 000 000	28 140 000	97,03	28 140 000	97,03	250 000	0,86	13 440 000	7 670 000	26,45

* Les montants comprennent les composantes espèces.

** Pour la phase I, ce montant comprend une composante espèces d'un montant de 7 380 000 dollars et des fournitures d'une valeur de 70 000 dollars; pour les phases II et III, ces montants ne correspondent qu'à des composantes espèces.

J. Déminage

Phase	Budget du plan de distribution				Valeur du matériel et autres articles acheminés au titre du plan de distribution					
	Fonds alloués	Demandes présentées au Comité créé par la résolution 661 (1990)		Demandes approuvées par le Comité créé par la résolution 661 (1990)		Articles arrivés dans le pays*		Articles livrés aux utilisateurs finals*		
		En dollars des États-Unis	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués	Valeur en dollars des États-Unis	Pourcentage des fonds alloués
3 gouvernorats du nord										
Phase I	2 500 000	1 000 000	40,00	1 000 000	40,00	2 300 000	92,00	2 300 000	92,00	2 300 000
Phase II	2 670 000	450 000	16,85	450 000	16,85	600 000	22,47	600 000	22,47	600 000
Phase III	1 000 000	130 000	13,00	—	0,00	829 000	82,90	829 000	82,90	829 000
Total pour le nord	6 170 000	1 580 000	25,61	1 450 000	23,50	3 729 000	60,44	3 729 000	60,44	3 729 000

* Les montants indiqués comprennent la valeur des composantes espèces : phase I : 1 496 285 dollars; phase II : 2 068 345 dollars; phase III : 829 000 dollars.

Annexe VII

Remboursements, par virement du compte 13 % au compte 53 %, au titre de la
livraison d'articles achetés en grandes quantités, au 15 mai 1998

Phase	Secteur	Période considérée	Date du remboursement	Montant remboursé (en dollars É.-U.)
I	Produits alimentaires	Avril/mai 97	16 juillet 97	14 539 097
		Mai/juin 97	16 août 97	26 724 307
		Juillet 97	29 août 97	14 142 854
		Août 97	18 septembre 97	18 075 275
		Septembre 97	27 octobre 97	19 907 936
		Octobre 97	1er décembre 97	15 169 603
		Novembre 97	23 décembre 97	7 227 105
		Décembre 97	6 février 98	2 358 046
		Janvier 98	27 février 98	413 755
		Total, phase I, produits alimentaires		118 557 979
I	Fournitures médicales	Mai-juillet 97	19 novembre 97	230 614
		Août 97	19 novembre 97	643 503
		Septembre 97	23 décembre 97	972 103
		Octobre 97	20 janvier 98	1 842 923
		Novembre 97	31 mars 98	1 876 572
		Décembre 97	31 mars 98	2 724 618
		Janvier 98	30 avril 98	2 633 440
		Total, phase I, fournitures médicales		10 923 773
II	Produits alimentaires	Novembre 97	23 décembre 97	5 724 129
		Décembre 97	6 février 98	21 401 127
		Janvier 98	27 février 98	21 185 127
		Février 98	17 mars 98	6 628 833
		Février 98	19 mars 98	9 282 655
		Mars 98	23 avril 98	7 080 879
		Mars 98	27 avril 98	10 211 031
		Total, phase II, produits alimentaires		81 513 782
II	Fournitures médicales	(Nul)		
III	Produits alimentaires	Mars 98	23 avril 98	182 202
		Total, phase III, produits alimentaires		182 202
III	Fournitures médicales	(Nul)		
Total, remboursements au titre des produits alimentaires, phases I, II et III				200 253 963
Total, remboursements au titre des fournitures médicales, phases I, II et III				10 923 773
Total général, remboursements, phases I, II et III				211 177 736

- - - - -